

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 146

LE MERCREDI 2 JUILLET 2008

89c + TAXES = 1\$

Changement de garde au CHUM

La crise des urgences a précipité le départ du directeur général

KATHLEEN LÉVESQUE

Le départ du directeur général du CHUM serait imminent. Après les menaces publiques de le destituer, le nouveau ministre de la Santé, Yves Bolduc, s'est entretenu lundi au téléphone avec le Dr Denis Roy pour lui indiquer que l'heure serait venue d'un changement de garde, a appris *Le Devoir*.

Le Dr Henri Elbaz, directeur général à la retraite de l'Hôpital général juif et conseiller spécial aux ur-

gences du CHUM depuis quelques mois, serait appelé à prendre la relève de façon intérimaire. Sa nomination pourrait être annoncée aussi rapidement que vendredi. D'ici là, le ministre Bolduc doit se rendre à Montréal pour rencontrer les différentes instances du CHUM et calmer les tensions qui ont surgi.

Hier, aucun commentaire n'a été fait au cabinet du ministre Bolduc. Au CHUM, on s'est borné à confirmer l'entretien téléphonique entre le ministre et le Dr Roy, qui a quitté son bureau tout de suite après.

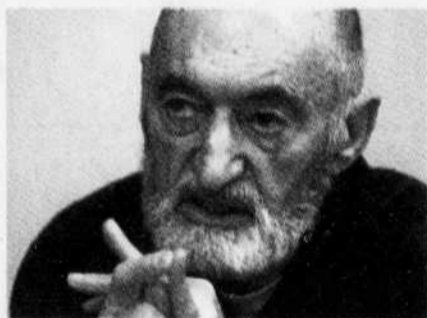
Selon les informations recueillies auprès de sources proches du dossier, la crise des urgences, combinée au refus de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) d'accorder le soutien financier prévu au centre de recherche du CHUM à cause de la mauvaise gestion de l'établissement, est à l'origine du congédiement du Dr Roy.

Ce dernier est en fonction depuis 2002. Auparavant, il était directeur des services professionnels au Centre universitaire de santé McGill (CUSM). En

plus des nombreux problèmes propres à un grand hôpital, M. Roy a été confronté aux nombreuses péripéties du dossier du futur CHUM, qui sera construit en partenariat public-privé là où s'élève actuellement l'hôpital Saint-Luc.

Il semble que les choses se soient précipitées depuis une semaine. Jeudi dernier, le CHUM a prévenu le ministère de la Santé de son intention de fermer

VOIR PAGE A 8: CHUM



PETER JONES ARCHIVES REUTERS

Le Dr Henry Morgentaler

Morgentaler recevra l'Ordre du Canada

Tollé chez les pro-vie

JACINTHE TREMBLAY
ALEC CASTONGUAY

Vingt ans après sa victoire dans la cause «Morgentaler et al. contre Sa Majesté la Reine», la gouverneure générale Michaëlle Jean a annoncé l'entrée du célèbre combattant pour le droit des femmes à l'avortement au sein de l'Ordre du Canada. Les ténors pro-vie fulminent et partent en guerre. Chez les politiciens, les réactions oscillent entre la joie, le malaise et la rage.

Dans le communiqué officiel diffusé par Rideau Hall, on explique honorer le Dr Morgentaler «pour avoir donné aux femmes diverses options concernant leurs soins de santé, pour sa détermination à influencer les politiques publiques canadiennes et son rôle de chef de file au sein d'organisations humanistes et civiles». Cette formule n'a pas réussi à éviter que les passions s'enveniment de nouveau au sujet du bilan du médecin. Le nouveau membre de l'Ordre du Canada a en effet combattu bec et ongles pendant 18 ans pour obtenir le droit des femmes d'interrompre leur grossesse. Il a déclaré avoir pratiqué 100 000 avortements au cours de sa carrière et avoir formé au moins 100 médecins.

La nouvelle de sa récompense, ébruitée le 28 juin, a soulevé un tollé. «Il est affligeant que l'on considère remettre un tel honneur à un homme qui s'est uniquement fait connaître en tant que tueur professionnel de bébés sans défense dans le ventre de leur mère», a déclaré Jim Hugues, président de la Coalition nationale pour la vie, qui invite les membres de l'Ordre du Canada à retourner leur insigne pour protester en plus d'appeler les citoyens à communiquer avec la gouverneure générale

VOIR PAGE A 8: MORGENTALER

■ Charles Aznavour et Dominic Champagne seront aussi décorés, page B 7

L'AUTRE 1^{ER} JUILLET



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TOURNANT en dérision le traditionnel défilé montréalais du 1^{er} juillet, une vingtaine de militants des Jeunes Patriotes du Québec se sont regroupés hier à la place du Canada, brandissant des portraits de la reine Elisabeth II et de feu Pierre Elliott Trudeau. «Trudeau, mon héros», ont-ils scandé, mais aussi: «Ne touchez pas à mes Rocheuses!» Pendant ce temps, à Québec, d'autres indépendantistes ont dénoncé les sommes dépensées dans la province pour promouvoir l'unité canadienne. De nombreuses activités officielles se déroulaient par ailleurs dans la Vieille Capitale et à Ottawa hier, sous le signe du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Nos informations en page A 4.



FJM

La chanteuse de jazz Abbey Lincoln

FIJM

Abbey Lincoln, la dernière des géantes

Entre les droits civiques et le jazz, un parcours riche et atypique pour cette légende vivante

Abbey Lincoln a toujours adoré les chapeaux. Au propre comme au figuré. Elle en arbore donc un vrai de vrai sur scène, pour encadrer ses nattes et son sourire immense. Mais elle en porte aussi plusieurs au quotidien, soit ceux de chanteuse, d'auteure, de comédienne et de militante éternelle de la cause noire. Entretien.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Converser avec Abbey Lincoln a un petit côté rocambolesque. On pose une question, Lincoln esquisse une réponse. Jusque-là, tout va. On se cale un peu dans le fauteuil en écoutant sa voix si profonde et un brin traînante qui grésille sur la ligne depuis New York.

Mais le temps s'emballa vite avec elle. Les souvenirs remontent et Lincoln nous entraîne sur des territoires où se fréquentent les

géants du jazz, où Max Roach lutte pour les droits civiques, où ses parents élevaient une famille de douze enfants.

Puis elle éclate de rire et conclut en fredonnant un air connu avec cette voix — toujours cette voix — où la sensualité se fait sombre, écorchée, vibrante. Nouvelle question, et nouveau saut en parachute dans l'univers de la grande dame du jazz, que d'aucuns considèrent comme la dernière des géantes.

Ainsi se montre donc Abbey Lincoln en entretien. Attachante, un peu âpre parfois,

VOIR PAGE A 8: LINCOLN

SUR LES TRACES DE CHAMPLAIN — 3

Le rival protestant de Royan

Partis ensemble découvrir l'Amérique, Champlain et son commanditaire Pierre Dugua de Mons sont devenus des concurrents pour la reconnaissance historique.

CHRISTIAN RIOUX

Royan — On arrive au château d'Ardenne en suivant une petite route qui serpente entre les collines. Un fois passé le minuscule village de Fléac-sur-Seugne, il faut demander son chemin aux paysans qui discutent le coup sur le bord du fossé. Ils vous répondent avec un accent indéfinissable. Puis, il faut encore tortiller pendant quatre kilomètres avant de voir surgir une superbe construction du XII^e siècle cachée dans le feuillage et encerclée de douves.

Le château surmonté de tourelles a conservé son pont-levis. C'est là, à une dizaine de kilomètres de Pons, en pleine Saintonge, que le compagnon de Champlain Pierre Dugua de Mons a terminé ses jours. Les nouveaux châtellains sont suisses et voient régulièrement débarquer des Québécois en vadrouille. Les visiteurs sont généralement sur les traces de celui qui fut le financier et le patron de Champlain, que certains historiens ont récemment baptisé du titre de «cofondateur» de Québec même s'il n'y a jamais mis les pieds.

Claude Rigo entrouvre l'imposant portail situé à l'arrière du château. Avec son accent de Neuchâtel, cet ancien éditeur de beaux livres perpétue les légendes qui circulent toujours sur l'ancien gouverneur de Pons, mort dans cette enceinte fortifiée de 40 pièces loin, bien loin de Québec. Il y est question des belles Américaines que le huguenot aurait, dit-on, ramenées de ses voyages au Canada, qui le menèrent à Tadoussac et en Acadie avec Champlain et Pierre Dupont-Gravé. À défaut de fantômes, les

Dugua de Mons est vraiment sorti de l'ombre à l'occasion du 400^e de l'Acadie

VOIR PAGE A 8: RIVAL



ÉCONOMIE

Prix du brut: phase critique pour l'industrie pétrolière

■ À lire en page B 1

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 6
Annonces B 2	Idées A 7
Avis publics B 5	Météo B 6
Carrières B 4	Monde A 5
Culture B 8	Mots croisés B 6
Décès B 2	Sudoku B 5
Économie B 1	Télévision B 7

LES ACTUALITÉS

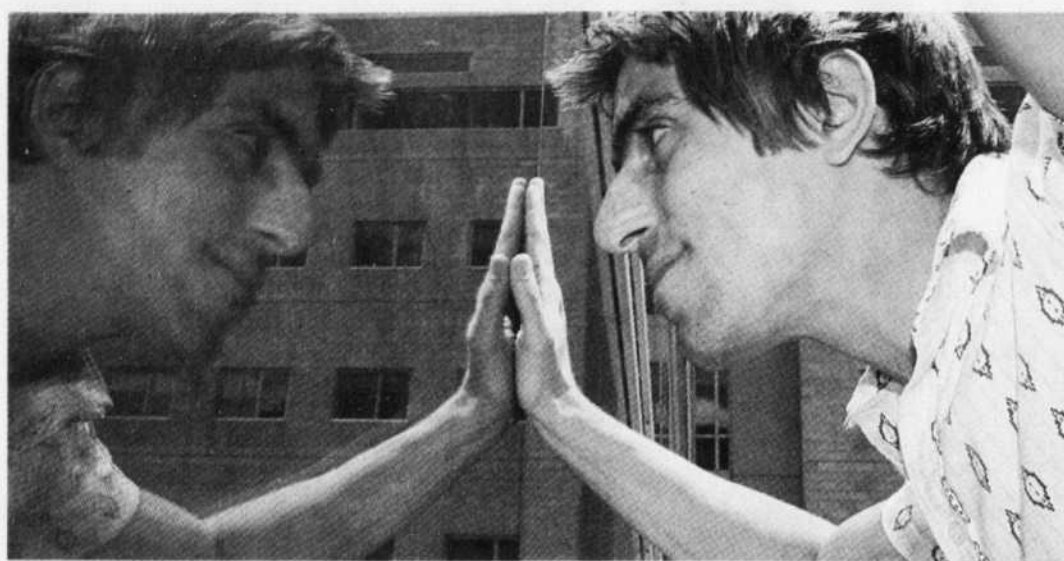
École d'été de l'Institut des sciences cognitives de l'UQAM

La morale est affaire d'émotions et de culture

LISA-MARIE GERVAIS

En déclarant que «la raison ne peut qu'être l'esclave de la passion», le philosophe David Hume ne croyait pas si bien dire. Les plus récentes thèses de nombre de chercheurs en sciences cognitives semblent converger vers le fait que les émotions et la culture jouent un rôle très important dans l'établissement de la moralité. C'est ce qu'a soutenu notamment Jesse J. Prinz, philosophe à l'Université de la Caroline du Nord à Chapel Hill, qui a présenté un sommaire de ses travaux dans le cadre de l'école d'été de l'Institut des sciences cognitives de l'UQAM, qui se termine le 6 juillet prochain.

«Je me suis d'abord intéressé au fait que, lorsqu'on porte des jugements moraux qui impliquent une prise de décision, les émotions jouent un plus grand rôle que la raison. Par exemple, si je suis outré par une nouvelle que j'ai lue dans le journal, c'est que j'ai ressenti un fort sentiment d'indignation, qui m'a fait juger [le contenu de cette nouvelle] comme étant moralement incorrect», explique le chercheur auteur de plusieurs livres sur la psychologie morale,



Jesse J. Prinz, philosophe à l'Université de la Caroline du Nord Chapel Hill

les émotions et la conscience.

Par la suite, ses travaux pour expliquer la présence d'émotions lui ont permis de conclure que celles-ci sont définies par un groupe culturel duquel se dégage un certain nombre de valeurs. «Qu'ils soient plus libéraux ou conservateurs, les

membres d'un parti disent posséder des valeurs qu'ils justifient de façon rationnelle. Mais en réalité, les plus importants déterminants de leur orientation politique sont la démographie, le niveau de richesse, la religion, le sexe...», affirme-t-il. «C'est la culture qui détermine ce qui est

important pour un groupe. Ensuite, les membres de ce groupe vont conditionner les enfants à avoir des réactions émotionnelles liées à leurs valeurs et leur moralité», souligne le jeune philosophe en passant la main dans ses cheveux colorés de mèches bleues.

Il soutient ainsi que les modifications apportées à un code de valeurs passent d'abord par un changement de conditionnement dans les émotions. «A une certaine époque, en Occident, l'homosexualité était beaucoup plus décriée qu'aujourd'hui. Elle était considérée comme étant un acte immoral et contre nature, qui suscitait du dégoût chez les hommes», avance-t-il. Mais il soutient que depuis, il y a eu un changement d'attitude à l'égard de l'homosexualité, qui est maintenant vue comme un libre choix dans un contexte où le respect des droits et la liberté d'expression sont beaucoup plus valorisés.

Le chercheur explique ce passage d'une émotion à une autre par des facteurs historiques et culturels. Ainsi, si l'homosexualité était plus sévèrement condamnée autrefois en Occident, c'est qu'on vivait dans un contexte culturel différent, où la procréation revêtait beaucoup plus d'importance. «La vie était basée sur le modèle agricole, les familles devaient être grosses pour assumer tout le travail. Mais aujourd'hui, ce n'est beaucoup moins et c'est ce qui fait que l'homosexualité est plus tolérée.

Le nouveau modèle économique basé sur le capitalisme et l'émergence des nouvelles technologies a fait en sorte qu'aujourd'hui, faire des enfants n'est plus au centre des préoccupations», fait-il remarquer.

Les conclusions de Jesse J. Prinz forcent à revoir la thèse des Anciens, notamment d'Aristote, qui soutenait que l'émotion — ou la «passion» — était une force irraisonnée qui interférait avec la raison mais sans réellement s'y mêler. Elles permettent également de corriger des concepts qui étaient enseignés il y a dix ans en psychologie, alors qu'on ne tenait pas compte de la culture dans l'étude de la moralité. «Les livres expliquaient le fonctionnement de la mémoire, des perceptions, du raisonnement [...], mais les expériences étaient menées sur une population de jeunes étudiants pré-universitaires anglophones de milieux privilégiés, ce qui n'était pas représentatif. Aujourd'hui, on reconnaît de plus en plus qu'on ne peut plus étudier l'esprit sans voir la culture comme un déterminant majeur de la morale», conclut-il.

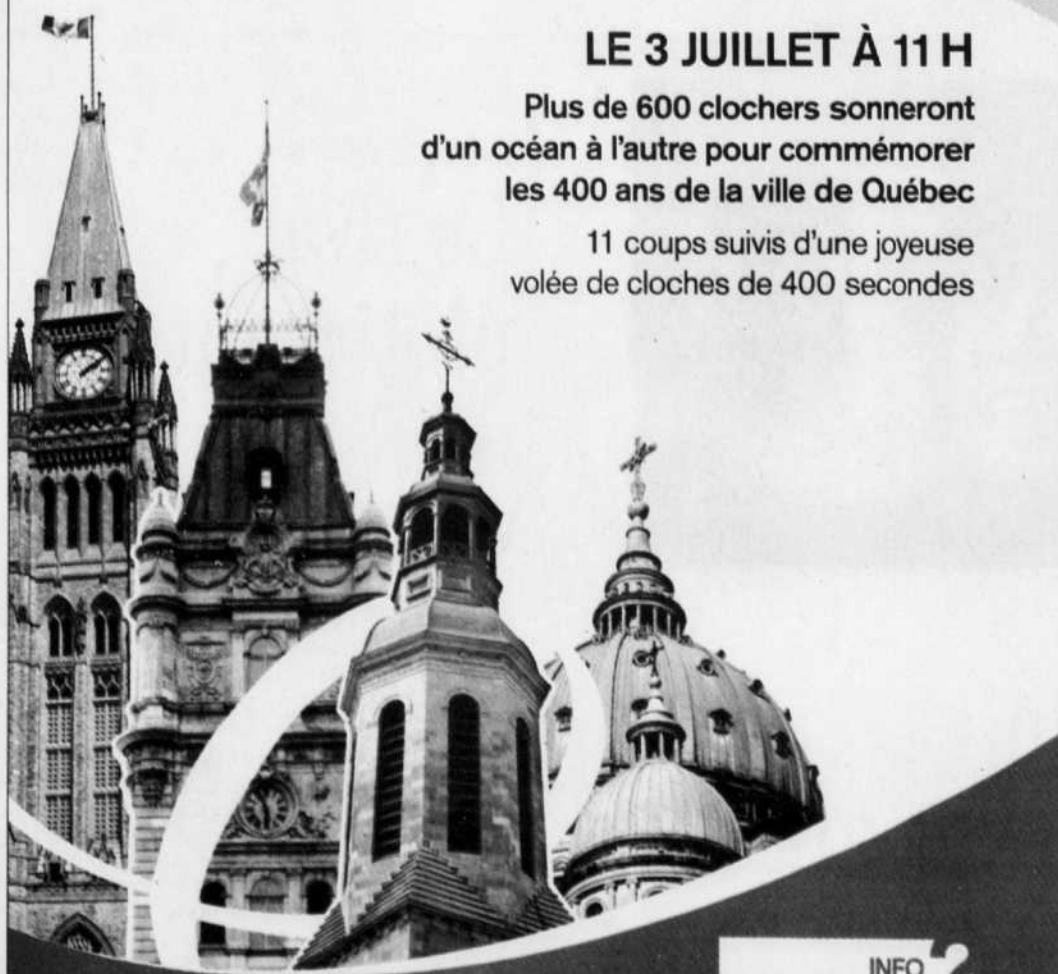
Le Devoir

DEMAIN FÊTONS QUÉBEC au son des cloches!

3-4-5-6 JUILLET

Quatre jours à couper le souffle!

LE 3 JUILLET À 11 H
Plus de 600 clochers sonneront
d'un océan à l'autre pour commémorer
les 400 ans de la ville de Québec
11 coups suivis d'une joyeuse
volée de cloches de 400 secondes



418-640-8888
1 866-505-2008
monquebec2008.com

POUR PLUS DE DÉTAILS
SUR LES FESTIVITÉS, VISITEZ

MonQuebec2008.com

Québec

VILLE DE
QUÉBEC

Canada

Desjardins

BELL

fibe XVO

CBC Radio-Canada

Hydro Québec

UNIBROUÉ

IGA

M

L'héritage de Diane Hébert

Environ 140 donneurs d'organes
et plus de 400 receveurs par année

STÉPHANE BAILLARGEON

Quand Diane Hébert est devenue la première Québécoise à recevoir une greffe cœur-poumon, en novembre 1985, l'organisme Météo transplantation n'employait qu'une seule personne, à Montréal. Québec-Transplant, mandaté depuis 1992 par le ministère de la Santé, compte aujourd'hui plus de trente employés qui coordonnent et facilitent les transplantations dans tout le réseau de la santé, de l'identification des donneurs potentiels aux prélèvements des organes, jusqu'à l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux patients.

Cette mutation découle en partie de l'infatigable action de Diane Hébert, décédée dans la nuit de samedi à dimanche. Elle avait 51 ans et aura elle-même survécu plus de la moitié avec des organes transplantés.

«Il faut reconnaître le travail immense que Mme Hébert a réalisé dans notre secteur», résume Micheline Lyras, conseillère cadre à l'enseignement et au développement hospitalier à Québec Transplant. «Son nom et sa figure ont été associés à la transplantation au Québec. C'est d'ailleurs grâce à elle si la population peut signer la carte d'assurance maladie pour faciliter le don d'organes.»

Diane Hébert a été emportée par une infection pulmonaire dont elle souffrait depuis avril dernier. Il y a un quart de siècle, la double greffe lui avait permis d'échapper à un diagnostic fatal, une hypertension pulmonaire primaire causée par une embolie après un accouchement. La transplantation cardio-pulmonaire avait été réalisée à l'hôpital général de Toronto. Après d'énormes difficultés (trois arrêts cardiaques, quatre nouvelles opérations, la perte temporaire de la vue et de l'ouïe...), la petite femme de 90 livres avait retrouvé une vie à peu près normale et s'était immédiatement engagée dans un combat en faveur du don d'organes.

Au 31 décembre dernier, 1106 personnes étaient toujours en attente d'une greffe au Québec. La greffe cœur-poumon demeure extrêmement rare, avec un patient par année, rarement plus, sur les quelque 400 receveurs annuels. Il n'y a pas eu de transplantation cardio-pulmonaire en 2007 et trois personnes attendent la double intervention en ce moment. La délicate

opération est maintenant réalisée ici.

La mécanique complexe repose sur l'identification rapide d'un donneur potentiel. Des contraintes (âge du donateur, cause du décès, état de l'organe, etc.) font qu'à peine un à deux pour cent de tous les décès peuvent conduire aux dons, explique encore Mme Lyras. «Il y a eu 140 donneurs l'an passé, poursuit-elle. Au 30 juin cette année, on en compte déjà 83. Ça va très bien, parce que notre système est de plus en plus efficace.»

La restructuration opérée par Québec-Transplant s'inspire de modèles éprouvés, autrefois espagnols, de plus en plus américains. Elle assure la mobilisation constante de spécialistes partout dans le réseau de la santé, notamment pour négocier les prélèvements auprès des familles concernées. Le don d'organes semble assez bien accepté ici puisque 82 % des Québécois se disent favorables à la pratique. Par contre, le tiers de la population (37 %) n'a pas encore pris de disposition pour exprimer son ultime volonté.

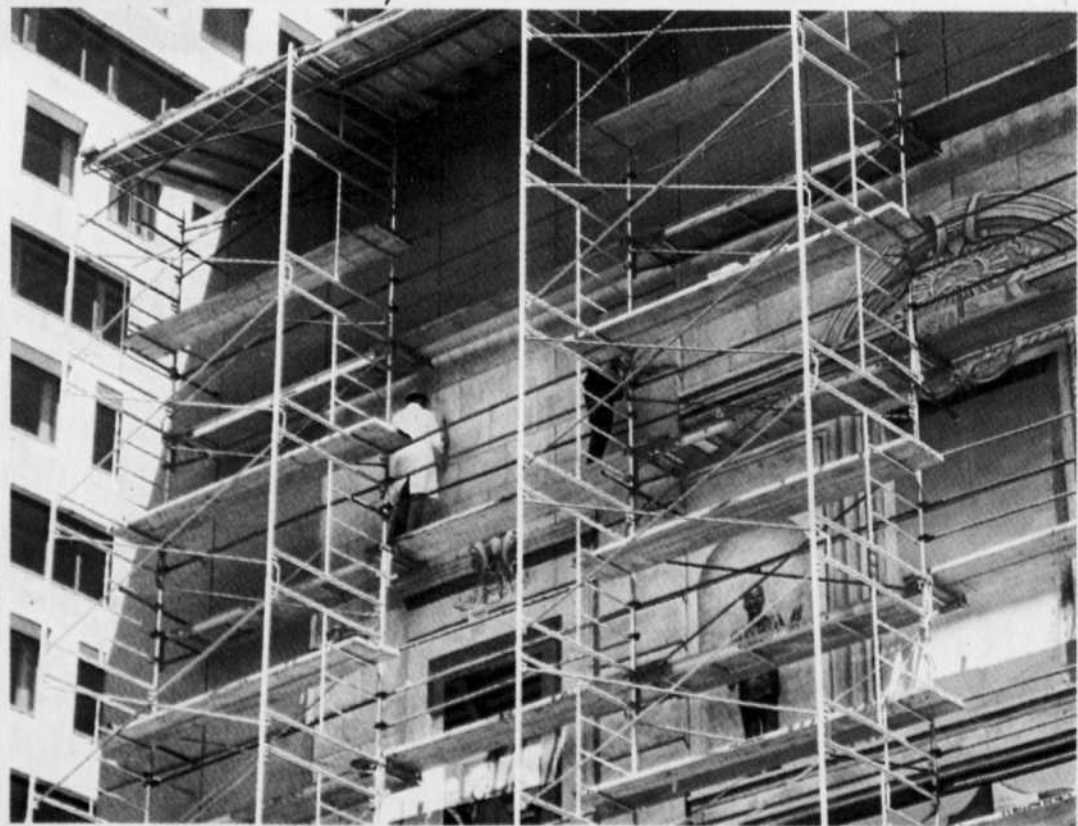
La encore, l'héritage de Diane Hébert semble bien profitable. «Autrefois, la pratique de la transplantation n'était même pas connue», dit la spécialiste de Transplant-Québec. «Aujourd'hui, les gens connaissent cette réalité, l'acceptent ou la rejettent.»

On prélève en moyenne 3,5 organes par donneur. Une équipe d'infirmières-ressources travaillant avec l'université McGill recense actuellement les raisons profondes de certains blocages. Chose certaine, les grandes religions permettent les dons d'organes, bien que certaines balisent la pratique, par exemple pour exiger un prélèvement à un moment précis de la journée.

Huit organes peuvent maintenant être prélevés: le cœur, les deux poumons, les deux reins, le foie, le pancréas et les intestins, un ajout récent. «Les intestins sont prélevés ici, mais greffés en Ontario», explique Mme Lyras. La nouvelle et délicate pratique profite notamment aux enfants. Le maintien du donneur et l'efficacité globale des greffes, notamment avec des médicaments anti-rejets de plus en plus performants, ont aussi grandement amélioré la situation depuis le temps pionnier de Diane Hébert.

Le Devoir

NOUVEAU TITRE, NOUVELLE ŒUVRE



ANTOINE ROBITAILLE LE DEVOIR

DES ARTISTES de la firme Murale Création s'affairent à terminer la murale historique en trompe-l'œil, maintenant baptisée Fresque de la capitale, sur un mur aveugle de l'édifice Marie Guyart (Complexe G), à Québec. Jusqu'au début de mars, elle devait être nommée «Fresque des capitales BMO» et représenter les 14 parlements du Canada. Commanditée par la Banque de Montréal, l'œuvre devait être dévoilée en présence des premiers ministres provinciaux lors de la réunion du Conseil de la fédération, qui aura lieu à Québec du 16 au 18 juillet. Le projet avait suscité un tollé chez les nationalistes. Pour «gommer les irritants», la Commission de la capitale nationale a décidé d'éliminer toute référence aux autres capitales de la fédération. Le dévoilement n'est plus à l'ordre du jour du Conseil de la fédération, selon ce que le cabinet du premier ministre Charest a confirmé hier.

ACTUALITÉS

Le fédéralisme vert



MANON CORNELLIER

Lorsque le gouvernement conservateur a présenté, à l'automne 2007, son plan de réduction des impôts et de la TPS, on a vite compris que Stephen Harper avait choisi la voie budgétaire plutôt que constitutionnelle pour imprimer sa marque sur le fédéralisme canadien, limiter la marge de manœuvre de l'État fédéral et, à long terme, sa capacité d'intervenir dans l'économie ou de créer de nouveaux programmes, peu importe le parti au pouvoir.

On a cru que les libéraux se retrouveraient ainsi menottés, eux qui avaient promis une attaque en règle contre la pauvreté, les changements climatiques et autres maux de notre époque. Le chef Stéphane Dion s'en est toujours défendu. Selon lui, il était possible d'avoir les moyens de ses ambitions et il l'a montré avec son *Tournant vert*. Ce dernier ne se contente pas d'assigner un prix aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'imposer une taxe sur le carbone, il propose d'utiliser les fruits de cette taxe non seulement pour financer des programmes incitatifs en matière d'environnement, mais aussi des allègements et crédits fiscaux pour les moins nantis.

Le projet de Stéphane Dion met ainsi en relief sa propre vision du fédéralisme, celle d'un fédéralisme où Ottawa ne se tient pas en retrait, mais offre un leadership pour résoudre des problèmes contemporains et urgents. Son document parle de collaboration et de concertation avec les provinces et il en aura bien besoin, car l'enjeu environnemental sera le nouveau front des relations fédérales-provinciales, à en croire l'expert en la matière, l'économiste Thomas Courchene.

À l'heure actuelle, le gouvernement Harper est bien heureux de laisser les provinces prendre l'initiative en matière de lutte aux changements climatiques, ce que plusieurs ont fait. Le résultat, cependant, est une courtoisie de politiques et de programmes qui ont leurs limites et qui ne peuvent pas toujours s'arrimer l'un à l'autre, note Courchene dans un document diffusé en marge d'un discours qu'il donnait à Ottawa au début de juin. L'universitaire ne souhaite pas une solution dictée par Ottawa, mais développée en concertation avec les provinces. Cependant, plus Ottawa attend pour offrir un vrai leadership en matière d'environnement, plus il devient difficile d'harmoniser les mesures disparates mises en place, de concilier les intérêts divergents des provinces et de résoudre les conflits qui se dessinent.

À l'inverse des pays européens, le Canada a une structure industrielle hétérogène. Alors que la hausse du prix du pétrole fait le bonheur de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve, elle donne des sueurs froides au cœur manufacturier du pays, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec. «La table est mise pour une bataille royale interprovinciale qu'Ottawa semble heureux de surveiller depuis les coulisses», note Courchene avec inquiétude.

Partisan d'une taxe sur le carbone, comme la majorité des économistes, Courchene croit qu'il serait mieux que cette dernière soit canadienne plutôt que provinciale, quoi qu'en pense Harper. Mais là encore, elle deviendra de plus en plus difficile à appliquer si chaque province adopte la sienne. Celle de la Colombie-Britannique est entrée en vigueur hier. Celle du Québec l'est depuis octobre 2007. Or, chacune a prévu utiliser les revenus ainsi générés pour financer son plan d'action de lutte contre les changements climatiques. Si les libéraux fédéraux devaient prendre le pouvoir et imposer leur taxe, comment éviteraient-ils d'alourdir le fardeau des contribuables de ces deux provinces? Et s'ils les épargnent, comment pourront-ils, sans ces revenus, mettre en œuvre leur propre plan fiscal? La question reste posée car Stéphane Dion n'y a pas encore clairement répondu.

Au-delà de qui taxe quoi, il reste que certains outils échappent aux provinces, comme l'imposition de tarifs douaniers sur les importations en provenance de pays qui ne facturent pas les GES. Sans ces tarifs, les taxes provinciales sur le carbone peuvent avoir un effet adverse sur la compétitivité des entreprises établies sur leur territoire, ce que soit par rapport à leurs concurrents internationaux ou même à ceux d'ailleurs au Canada. Une taxe nationale corrige cette situation en plus de permettre de redistribuer les revenus qui en découlent entre tous les citoyens canadiens et même les provinces.

Selon Courchene, la lutte aux changements climatiques exige des actions provinciales, canadiennes et internationales et, pour être efficaces, elles doivent se renforcer mutuellement, d'où la nécessité d'une certaine harmonisation et d'un leadership d'Ottawa.

Le principal frein à une action pancanadienne conséquente reste les sables bitumineux, l'Alberta et de plus en plus la Saskatchewan. Ils veulent être épargnés et les conservateurs de Harper, qui ont leurs racines dans l'Ouest, partagent cet avis. L'ironie de la chose est qu'il y a de bonnes chances que ce soient les Américains qui les forcent à agir. Les sables bitumineux y ont de plus en plus mauvaise presse. Le Congrès étudie un projet de loi qui interdirait aux agences fédérales de s'approvisionner auprès de producteurs comme ceux des sables bitumineux. Les deux candidats à la présidence, John McCain et Barack Obama, ont affiché leur préférence pour des sources d'énergie propres. Les maires des villes américaines défendent l'idée d'un boycott... des sables bitumineux.

Pour sauver la richesse de leur région, ils bougeront peut-être, mais l'arrimage avec le reste du pays restera à faire. Le fédéral et les provinces ont une longue expérience d'arbitrage de leurs litiges financiers, mais leur coopération en matière d'environnement est encore très hésitante. Les mécanismes de concertation font défaut. Or, selon Courchene, le «fédéralisme environnemental» va devenir aussi, sinon plus important que le «fédéralisme fiscal» au cours des années à venir. Et ça, personne, même Dion, n'a proposé de moyens précis pour le gérer.

mcornellier@ledevoir.com



Mathieu Desmarais s'est assuré qu'aucune voiture n'obstruerait l'accès à son mobilier rangé temporairement sur le trottoir, le temps qu'un camion vienne charger le tout et les conduise, lui et ses meubles, vers un nouveau logement.

Le grand remue-ménage annuel

Le nombre de familles incapables de trouver un logis continue de diminuer

JEANNE CORRIVEAU

À chaque année qui passe, le nombre de ménages incapables de se dénicher un logement au 1^{er} juillet diminue à Montréal. La Ville a dû venir en aide à 65 familles cette année, comparativement à 79 l'an dernier, et à 400 en 2002. Mais la crise a beau se résorber, le marché locatif demeure difficile pour les familles comptant plusieurs enfants, reconnaît le responsable de l'habitation au comité exécutif, Cosmo Maciocia.

Des 65 ménages qui étaient en difficulté, 24 ont dû être hébergés par la Ville de Montréal. De ce nombre, 13 ont finalement déniché un nouveau logis et déménageront au cours des prochains jours, a indiqué hier M. Maciocia.

Signe que la situation s'améliore, les appels à l'aide ont également été moins nombreux en 2008, passant de 648 l'an dernier à 224 cette année.

Cosmo Maciocia attribue cette amélioration aux efforts déployés par l'administration de Gerald Tremblay en matière d'habitation. Depuis 2002, 5026 logements sociaux et communautaires ont été construits dans la métropole et plus de 6000 logements abordables ont vu le jour, a-t-il rappelé. En avril dernier, la Société cana-

dienne d'hypothèque et de logement estimait le taux d'inoccupation des logements à 2,8 %, comparativement à 0,6 % au plus fort de la crise en 2001. «Mais ça ne veut pas dire que les problèmes de logements sont réglés à Montréal. Les grands logements pour des familles de trois ou quatre enfants sont encore très difficiles à trouver et c'est sur ça qu'on a mis l'accent au cours de la dernière année», a fait savoir M. Maciocia.

François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, reconnaît que la situation est beaucoup moins dramatique qu'il y a six ans et que la construction de logements sociaux à Montréal a permis de redresser la situation.

Il déplore toutefois que trop peu de ménages puissent bénéficier du supplément au loyer d'urgence compte tenu des critères trop restrictifs. Des 65 ménages en difficulté cette année, seuls quatre étaient admissibles à ce programme, a-t-il dit. «C'est vraiment minime. Le problème, ce sont les critères du gouvernement du Québec qui sont extrêmement restrictifs et, à la limite, discriminatoires», a-t-il expliqué. Québec devrait assouplir ses critères et la Ville de Montréal devrait être plus combative dans ce dossier afin de faire admettre le maximum de gens possible, selon lui. «À Sherbrooke, on a réussi à faire admettre huit ménages

alors qu'on n'a pas le même nombre de sans-logis», a-t-il fait remarquer.

Le soleil était au rendez-vous hier pour le festival du déménagement du 1^{er} juillet, l'occasion pour bien des Montréalais de mettre à l'épreuve leurs amitiés. À la Régie du logement, on estimait à environ 200 000 le nombre de déménagements au Québec, dont environ 120 000 dans la métropole. Plus grande est la disponibilité des logements, plus intense est la volonté de déménager, a résumé Jean-Pierre Le Blanc, porte-parole de la Régie.

Du côté des compagnies de déménagement, on a jugé similaire à 2007 le nombre de clients qui ont changé de logement cette année. Vice-président de Déménagement Universel, Claude Bouchard remarque que les déménagements tendent à être répartis sur plusieurs jours, ne se concentrant plus seulement le 1^{er} juillet, ce qui a incité les entreprises à augmenter leurs tarifs le 30 juin aussi. «Les gens se parlent davantage entre locataires et propriétaires. Ça profite à tout le monde de s'arranger comme ça», avance-t-il pour expliquer ce phénomène.

Le Devoir

Tournée préélectorale un 1^{er} juillet, jour de déménagement

JEAN-JACQUES COULOMBE

Le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, Benoît Labonté, a profité des nombreux déplacements du 1^{er} juillet pour saluer quelques nouveaux arrivants de son quartier. En partant du métro Frontenac, M. Labonté s'est promené d'un logement à l'autre pour offrir aux gens qui déménageaient des bouteilles d'eau et des sacs de recyclage.

Cette tournée qui a commencé à la fin de l'avant-midi et qui s'est poursuivie durant une partie de la journée a permis au maire de rencontrer plusieurs de ses nouveaux électeurs avec qui il a pu discuter de certains problèmes de l'arrondissement, tels que la

propreté et l'accès au pont Jacques-Cartier.

Le nouveau chef du parti Vision Montréal a indiqué que l'arrondissement sera plus tolérant envers les citoyens durant les prochains jours concernant la propreté des rues et des trottoirs. Depuis le 28 juin et jusqu'à vendredi, une équipe spéciale est affectée à la collecte des gros objets laissés par les gens qui déménagent.

Au sujet de sa nouvelle réglementation sur la propreté, M. Labonté se montre très satisfait des résultats obtenus. Pour la première année, 2400 constats d'infraction ont été émis, représentant plus d'un million de dollars. Ce qui réjouit le maire, c'est le faible taux de récidive: «Seulement 10 % des

gens qui ont reçu une contravention en ont reçu une autre par la suite. Cela signifie que le montant des contraventions est suffisamment élevé pour faire réfléchir les gens.»

Il a aussi profité de l'occasion pour rappeler que l'arrondissement Ville-Marie est l'endroit où Québec a l'augmentation du niveau de recyclage a été la plus élevée, passant de 48 % en 2006 à 53 % en 2007. M. Labonté attribue cette augmentation aux changements dans l'attitude de la population en général et à l'arrivée des nouveaux sacs de recyclage qui ont remplacé les bacs verts le 1^{er} mai 2007.

Le Devoir

EN BREF

Fin de la période de grâce

La période de grâce de trois mois est terminée. Depuis hier, les automobilistes qui utilisent leur téléphone cellulaire sans dispositif mains libres écoperont d'une contravention. Toute personne qui sera prise en flagrant délit recevra la même punition que ceux qui roulent sans ceinture de sécurité: une amende de 115 \$ et trois points d'inaptitude. Même ceux qui possèdent un Bluetooth ou un autre appareil sans fil n'auront pas carte blanche pour utiliser leur téléphone. Le porte-parole de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), Gino Desrosiers, précise que les gens qui ont un téléphone auquel ils branchent une oreillette, s'ils ont à composer, devront le faire avant de démarrer la voiture. La SAAQ ne tient aucune statistique sur les accidents causés par le cellulaire au volant, mais elle estime que son utilisation fait grimper de 38 % les risques de collision. Estimant qu'il s'agit d'une distraction dangereuse, le gouvernement a donc adopté en décembre dernier une loi qui en interdit l'usage. La mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril, mais les fauifs ne recevaient jusqu'à lundi qu'un avertissement. — La Presse canadienne

Saut fatal

Lévis — Un homme d'une trentaine d'années est mort après avoir connu des difficultés lors d'un saut en parachute, hier midi, à Lévis, en Chaudière-Appalaches. Alors qu'il effectuait son premier saut en solo, il a terminé sa course sur des fils électriques de 25 000 volts, dans le quartier Saint-Jean-Chrysostome. Il a été transporté à l'hôpital Hôtel-Dieu de Lévis où son décès a été constaté en début d'après-midi. La police de Lévis a ouvert une enquête. La victime était originaire de la région de Québec. — La Presse canadienne

Bzzzz!

Saint-Léonard, N.-B. — À Saint-Léonard, au Nouveau-Brunswick, la situation est revenue à la normale hier matin après le renversement, lundi, d'un camion transportant une cargaison de 12 millions d'abeilles. L'auto-route transcanadienne a été rouverte à la circulation dans la nuit de mardi. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) rapporte qu'environ 98 % des abeilles ont regagné leurs ruches. Cependant, deux experts demeurent dans la région pour assurer un suivi. La GRC affirme qu'il n'y a plus de danger pour la population. — La Presse canadienne

R.R.Q. 1983-2179-28

Zytco
Solariums

Vous méritez bien... ce qu'il y a de mieux!

LAVAL 3155, Jules-Drillat 514-335-2950	LONGUEUIL 848, Trans-Canada 514-335-2950	GATINEAU 1201, St-Joseph 819-778-3313	OTTAWA 1460, Olympe 613-288-2808	QUÉBEC 5237, Wilfrid-Hamel O. 418-677-1888
--	--	---	--	--

www.zytco.com
1-800-361-9232

ROLEX

OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST
ACIER ET OR JAUNE

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Graffitiurs
indépendantistes
interdits de
manifestation

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Un juge a empêché trois indépendantistes, militants du Réseau de résistance du Québécois (RRQ), de participer à la traditionnelle manifestation antifédéraliste du 1^{er} juillet de cette organisation, qui se tenait hier à Québec. Ces militants, deux frères, Yannick et Patrice Racine (28 et 24 ans), ainsi que Jonathan Labine (28 ans) ont été arrêtés le 25 juin en fin de journée pour avoir fait des graffitis. C'est le lendemain à midi, après une nuit passée en prison, qu'ils ont été amenés devant un juge, lequel leur a imposé plusieurs conditions de remise en liberté, dont une caution de 1000 \$ par individu. Ils se devaient aussi de «ne pas être présents à la manifestation du RRQ le 1^{er} juillet, à Québec», «ne pas distribuer ou afficher des tracts» et «garder la paix et bien se conduire». De plus, les frères Racine se sont fait interdire de communiquer avec M. Labine. Les trois personnes devront retourner devant la cour le 4 juillet pour subir leur procès.

Patrick Bourgeois, directeur du journal *Le Québécois*, estime qu'on traite ses camarades «comme s'ils étaient du Hezbollah!». Il se demande pourquoi on les a «sacrés en prison comme des criminels dangereux, soumis aux fouilles, et étant obligés de circuler menottes aux poignets et aux pieds». «Pourquoi n'ont-ils pas eu seulement une sommation à comparaître?», a-t-il demandé. Selon M. Bourgeois, «ils ne représentent pas une menace à la sécurité publique, ces trois flos-là. Ils auraient fait quelques graffitis. Ça reste quand même rien qu'un dessin sur un mur».

Un porte-parole de la police de Québec a expliqué au *Devoir* hier que MM. Racine et Labine avaient été arrêtés une première fois dans la nuit du 23 mai alors qu'ils venaient de faire un graffiti sur un panneau publicitaire, rue Saint-Sacrement à Québec. Ils avaient alors été libérés sur place après identification. Une enquête de l'escouade du crime en réseau a suivi, au terme de laquelle les policiers ont décidé de réclamer des mandats d'arrêt puisque ces individus «avaient probablement commis d'autres méfaits du même genre ailleurs» et présentaient des «risques de récidive», notamment à l'approche du 1^{er} juillet, a précisé Jean-Sébastien Roy, de la police de Québec. Ce dernier a aussi confirmé que les prévenus ont été menottés aux pieds et aux poignets. «C'est toujours comme ça à la centrale du parc Victoria. On doit procéder ainsi puisque les prévenus circulent dehors» et ont donc plus de chances de s'enfuir.

Patrick Bourgeois, lui, fait remarquer que les murs des grandes villes du Québec sont pleins de graffitis, des «tags». Lorsqu'il y a des «dessins abstraits», c'est «l'impunité», s'est-il plaint hier, mais lorsqu'on trouve quelque chose comme «Québec libre» sur le dessin, «il leur faut mettre toute la gomme et coffrer ceux qui osent écrire de tels messages de liberté».

Selon M. Bourgeois, l'avocate des militants, Mélanie Haddad, tente actuellement de faire casser la condition qui interdit les militants Racine et Labine de se parler. Elle n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Peu de participants

Contrairement à leur habitude, les membres du RRQ ne sont pas allés se colleter, sur la terrasse Dufferin, devant le Château Frontenac, avec les mangeurs de gâteaux à l'effigie du drapeau unifolié. Ils ont préféré tenir une «vigile de protestation» contre les «fêtes de la confédération» devant ce qu'ils estiment être «un des monuments les plus honteux qui déshonorent la ville de Québec», la colonne Wolfe, érigée devant le Musée national des beaux-arts du Québec à l'endroit où le général anglais est mort. En 1963, le FLQ avait fait sauter le monument, qui avait été reconstruit deux ans plus tard.

En tout, moins de cent personnes sont allées entendre M. Bourgeois, le cinéaste Pierre Falardeau et d'autres tribuns, dont René-Marcel Sauvé, pester contre ce qu'ils appellent le «Canada Day». M. Falardeau s'est indigné en ces termes: «On se fait enclaver avec notre propre argent!», a-t-il lancé, insistant sur les importantes sommes dépensées au Québec par le gouvernement fédéral.

Le Devoir



CHRIS WATTIE REUTERS

Fleurs et unifolié à la main, le premier ministre Stephen Harper s'est mêlé à la foule sur la colline parlementaire, hier.

Le pays célèbre ses 141 ans

La Fête du Canada placée
sous le signe de la réconciliation

La célébration et la réconciliation étaient les mots d'ordre de la Fête du Canada, cette année, sur la colline parlementaire à Ottawa, alors que le 141^e anniversaire du pays était souligné un peu partout à travers le pays.

Devant une foule estimée à 75 000 personnes réunies sous un soleil éclatant, au pied de la tour de la Paix, le premier ministre Stephen Harper a rappelé les excuses qu'il a adressées le mois passé aux autochtones ayant souffert de décennies de sévices dans les pensionnats. Il s'agit, a-t-il dit, d'une évolution importante dans la relation du Canada avec ses Premières Nations.

Plus tard, la gouverneure générale, Michaëlle Jean, a évoqué à son tour les excuses du 11 juin, en disant qu'il était plus que temps de poser ce geste pour pouvoir ensuite faire place à l'ouverture et à la réconciliation.

Le premier ministre a également souligné d'autres raisons de célébrer en 2008, dont le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, le 250^e anniversaire de la tenue, en Nouvelle-Écosse, de la première assemblée parlementaire au Canada et le 150^e anniversaire de la fondation de la colonie de la Colombie-Britannique.

Les célébrations, retransmises à la télévision, avaient débuté par un défilé militaire à caractère historique dans les rues de la capitale. Un chœur d'étudiants de niveau secondaire issus d'écoles proches de la frontière Québec-Ontario a entonné l'«O Canada», puis différents artistes ont participé à un spectacle, dont Diane Dufresne, Kevin Parent et le groupe Blue Rodeo. La fête devait être couronnée



CHRIS WATTIE REUTERS

La gouverneure générale Michaëlle Jean, assise dans son landau, salue la foule.

née du traditionnel feu d'artifices en soirée.

Au Québec

À Montréal, les célébrations marquant le 141^e anniversaire de la Confédération canadienne se sont surtout déroulées dans le Vieux-Port, où plus de 200 activités étaient au programme, dont un gros spectacle en

soirée intitulé «Dansons sur les quais» et animé par Geneviève Borne. Un défilé a également eu lieu dans les rues du centre-ville plus tôt dans la journée.

Un autre spectacle s'est tenu sur les plaines d'Abraham, hier soir à Québec, avec la participation, notamment, du très populaire groupe Simple Plan. Dans la Vieille Capitale, la journée a aussi permis à 400 nouveaux citoyens de prêter serment, leur nombre coïncidant avec le 400^e de la cité.

Tous les Québécois n'étaient pas d'humeur à fêter, cependant. Plusieurs ménages québécois ont dû sacrifier à la traditionnelle corvée du déménagement du 1^{er} juillet. Et deux groupes de souverainistes ont organisé des manifestations pacifiques, l'une à Montréal, l'autre à Québec.

Fait à noter, les gens désireux d'afficher leur patriotisme à la Fête du Canada devaient se résoudre, dans bien des cas, à afficher leurs couleurs avec des produits faits en Chine, au Mexique ou au Vietnam.

Une vérification faite par un quotidien montréalais dans des sites de la Fête du Canada à Ottawa a en effet démontré que 10 des 18 articles examinés tels les ponchos, les souvenirs pour bébés et certains chandails pour hommes ont été produits hors du pays.

Chantal Comeau de la Commission de la capitale nationale, qui organise les festivités du 1^{er} juillet, a soutenu que dans certains cas, il a été impossible de trouver au Canada un endroit pour produire certains articles. Le même phénomène a été constaté la semaine dernière, à la Saint-Jean-Baptiste: les t-shirts et casquettes fleurdelisées provenaient souvent d'Asie.

Le Devoir

D'après La Presse canadienne

Sondage Ipsos-Reid

Les Canadiens connaissent mieux l'histoire des États-Unis que celle de leur pays

ALEXANDRE SHIELDS

Si les Canadiens sont généralement des cancrans en histoire, ils connaîtraient toutefois

mieux celle des États-Unis que celle de leur propre pays, selon ce que démontrent les résultats d'un nouveau sondage. Le même constat vaudrait aussi pour le

paysage politique actuel.

Le questionnaire soumis à un millier de personnes présentait dix questions sur chaque pays, y compris des questions sur la fondation de chacun des pays et la décennie où les femmes ont obtenu le droit de vote. Les Canadiens ont obtenu un pourcentage plus élevé de bonnes réponses sur les questions liées aux États-Unis (47 %) que sur

celles liées au Canada (42 %).

La plus grande différence entre les connaissances avait trait aux chefs d'État. Tandis que trois Canadiens sur quatre savent que le président George W. Bush est le chef d'État américain, seulement deux Canadiens sur dix savent que la reine Elisabeth II est la chef d'État du Canada.

Autre exemple, 58 % des répon-

dants ont identifié leur pays comme une «monarchie constitutionnelle», alors que 75 % ont correctement décrit le régime politique américain comme étant une «république représentative».

Il est cependant plus probable que les Canadiens connaissent la première ligne de leur hymne national (53 %) que celle de l'hymne national américain (25 %). Et globalement, les personnes plus âgées obtiennent de meilleurs résultats.

Toujours selon ce coup de sonde, les Québécois peineraient à nommer le premier premier ministre canadien, à savoir John A. Macdonald. À peine 25 % des répondants y sont parvenus, contre 74 % pour les Ontariens et 73 % pour les résidents de la Colombie-Britannique.

Ces résultats ont de quoi inquiéter, selon le directeur exécutif de l'Institut du Dominion, qui a commandé ce sondage. «Comprendre notre histoire commune et nos traditions civiques est un élément vital à la santé de notre démocratie, fait valoir Marc Chaliouf. Les résultats de ce sondage devraient sonner l'alarme chez tous ceux et celles qui s'inquiètent de l'éducation civique au Canada.»

Les résultats proviennent d'un sondage réalisé par Ipsos-Reid pour l'Institut du Dominion du 10 au 13 juin 2008, auprès d'un échantillon de 1024 Canadiens adultes. Dans un échantillon de cette taille, avec un taux de réponse de 100 %, les résultats agrégés sont considérés comme exacts dans plus ou moins 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Le Devoir

Université d'Ottawa



La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa est heureuse d'annoncer la venue de Me Pierre Foucher au sein de son corps professoral à compter du 1^{er} juillet 2008.

Expert en droit constitutionnel, en droits linguistiques et en droit public, Me Foucher possède un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et une maîtrise en droit de Queen's University.

Me Foucher a été assermenté au Barreau du Québec en 1978, après quoi il a pratiqué le droit dans un cabinet de Montréal. Il a ensuite enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Au cours de sa carrière, il a conseillé plusieurs associations francophones dans des dossiers constitutionnels et scolaires et a agi comme témoin expert devant des comités parlementaires en matière constitutionnelle.



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

www.uOttawa.ca

Dépôt du Plein Air
8267 St-Laurent, Métro Jarry • 514 381-4399

TENTES
Plus de 30 modèles en exposition Familiale énorme vestibule 10' x 8' x 6' **129⁹⁹\$**

CUISINETTE
11" x 13" x 7 1/2" Rabat de pluie **169⁹⁹\$**

SACS À DOS
Plus de 50 modèles Asolo 50L **99⁹⁹\$**

KAYAKS
Choix de 9 couleurs 9'6" **299⁹⁹\$**

MATELAS AUTOGONFLANTS
2" x 26" x 74" **39⁹⁹\$**
3" x 26" x 74" **49⁹⁹\$**

BÂTON DE MARCHÉ
avec suspension antichoc **9⁹⁹\$**

SACS DE COUCHAGE
Plus de 50 modèles 5°C **19⁹⁹\$**

2 brûleurs
1600 BTU **29⁹⁹\$**

0°C 2 lbs **39⁹⁹\$**
-5°C flanelle **29⁹⁹\$**
-15°C momie **59⁹⁹\$**

Tente deux places, 5 lbs. aluminium **99⁹⁹\$**

10'6" **449⁹⁹\$**

13'6" **689⁹⁹\$**

16" tandem **899⁹⁹\$**

16" avec gouvernail **969⁹⁹\$**
Canot 16' **599⁹⁹\$**

Vous avez des droits
nous pouvons vous aiderYves Ménard
A v o c a t

Vieux-Montréal

514.861.0469

LE MONDE

Washington retire l'ANC et Mandela de sa liste noire

Washington — Nelson Mandela, champion du combat anti-apartheid devenu président d'Afrique du Sud, a été retiré hier en même temps que son parti d'une liste noire américaine du terrorisme, avec la promulgation par le président George W. Bush d'une loi en ce sens.

La Maison-Blanche a annoncé hier que M. Bush avait signé la loi adoptée par le Congrès, à temps pour le 18 juillet et le 90^e anniversaire du Prix Nobel de la paix, premier président noir d'Afrique du Sud de 1994 à 1999.

Le texte, qui n'aura attendu que quelques jours le paraphe présidentiel après son adoption définitive par le Sénat à la fin de juin, retire en fait le Congrès national africain (ANC), le parti de M. Mandela, d'une liste du département d'Etat des organisations considérées comme terroristes.

Condoleezza Rice, secrétaire d'Etat, jugeait elle-même comme une source d'embarras le fait que l'ANC, et donc M. Mandela, soient toujours, au regard des textes, considérés comme terroristes.

«L'Afrique du Sud est un pays avec lequel nous avons maintenant d'excellentes relations, mais il est plutôt embarrassant que j'aie encore à intervenir personnellement pour autoriser l'entrée sur le territoire de mon homologue sud-africain, sans parler du grand dirigeant qu'est Nelson Mandela», avait dit Mme Rice en avril.

La loi promulguée hier par M. Bush permet en effet aux membres de l'ANC, le parti au pouvoir depuis 1994 et les premières élections multiraciales après la fin de l'apartheid, d'entrer aux Etats-Unis, a dit un porte-parole de la Maison-Blanche, Gordon Johndroe.

Jusqu'alors, des héros du combat pour l'égalité se trouvaient selon la loi dans la situation paradoxale et «anachronique» de pouvoir se rendre au siège des Nations unies à New York, mais pas à Washington ou dans d'autres villes américaines, soulignant ceux ayant présenté la loi au Congrès.

Agence France-Presse

Obama courtise la droite religieuse

Washington — Barack Obama, candidat démocrate à la présidentielle américaine, s'est adressé hier à des groupes religieux conservateurs, leur promettant de pouvoir agir davantage dans le domaine social.

Le sénateur de l'Illinois a estimé que les défis du monde moderne, tels que le changement climatique ou la pauvreté, étaient trop complexes pour que le gouvernement puisse les combattre seul.

«Je ne dis pas que les groupes religieux sont une solution de rechange au gouvernement ou aux organisations privées à but non lucratif [...]. Ce que je dis, c'est que nous devons tous travailler ensemble — chrétiens, juifs, hindous et musulmans, croyants et non-croyants — pour relever les défis du XXI^e siècle», a dit M. Obama à Zanesville, dans l'Ohio.

Il a promis, s'il entre à la Maison-Blanche, d'assurer un financement de 500 millions de dollars à ces organisations religieuses pour qu'elles mettent en place des programmes d'aide.

Certains critiques craignent que, si le gouvernement soutient financièrement des organisations religieuses, cela risque de faire tomber les barrières entre l'Eglise et l'Etat.

Agence France-Presse

SARKOZY À LA PRÉSIDENTENCE EUROPÉENNE



PHILIPPE WOJAZER REUTERS

LE PRÉSIDENT FRANÇAIS Nicolas Sarkozy a pris hier les rênes de l'Union européenne et ce, dans un climat de crise. Il y eut d'abord l'annonce-surprise faite par le président polonais Lech Kaczyński qu'il ne signera pas le traité de Lisbonne (lire l'article ci-dessous). Ensuite, le commissaire européen au Commerce, Peter Mandelson, a clairement fait savoir qu'il n'appréciait pas du tout les critiques adressées à son endroit la veille par M. Sarkozy.

Le chef de l'État polonais refuse de signer le traité de Lisbonne

MARC SEMO
MAJA ZOLTOWSKA

La mauvaise passe continue. Au moins en apparence. Quelques heures à peine après le début, hier, de la présidence française de l'Union européenne, le président conservateur polonais Lech Kaczyński annonçait sur l'édition en ligne du quotidien *Dziennik* qu'il ne signerait pas le traité européen de Lisbonne, l'estimant «pour le moment sans objet» après son rejet par les électeurs irlandais. C'est un nouveau coup dur pour Paris, qui espérait éviter une aggravation de la crise et un effet de contagion parmi les huit pays qui n'ont pas encore formellement ratifié ce texte destiné à réformer le fonctionnement des institutions communautaires en lieu et place du traité constitutionnel, enterré après les «non» français et néerlandais de 2005.

Le président polonais et son parti, dirigé par Jaroslaw, son frère jumeau et ancien premier ministre, étaient des opposants farouches à ce texte qui diminuait le poids politique de leur pays dans les institutions. Même si à la fin, sous les pressions de Berlin et Paris, ils l'avaient finalement accepté. Les conservateurs eurosceptiques furent ensuite balayés dans les urnes en octobre 2007 par les libéraux proeuropéens de Donald Tusk.

La Diète — la Chambre basse du Parlement — a ratifié le traité en

avril avec une large majorité. Le premier ministre Donald Tusk a appelé hier Lech Kaczyński à revenir sur sa décision: «Ce n'est pas ainsi que l'on renforce la position de la Pologne dans le monde.» Les libéraux soulignent que les pouvoirs du chef de l'Etat sont très limités et qu'il ne peut pas ne pas prendre en compte l'opinion de la majorité des Polonais qui veulent que l'Union avance.

A Paris aussi on se refuse à dramatiser. «Sans un nouveau traité, celui de Nice reste en vigueur, et il dit clairement qu'il ne peut y avoir de nouvelles adhésions sans une réforme des institutions», insiste-t-on à l'Élysée, rappelant que «Varsovie tient à la poursuite de l'élargissement, aussi bien vers les Balkans que, peut-être un jour, vers l'Ukraine». Le même raisonnement vaut pour la République tchèque où le président, Vaclav Klaus, notoirement eurosceptique, avait déclaré le traité «fini» après le non irlandais. Son parti, le Parti démocratique civique (ODS), est la principale formation du gouvernement, mais le premier ministre chrétien-démocrate, Mirek Topolánek, est un proeuropéen convaincu, tout comme les Verts, eux aussi dans la coalition, ou encore les sociaux-démocrates, principale force de l'opposition. La République tchèque doit prendre la succession



REUTERS
Lech Kaczyński

de la France en janvier. «Ils s'isoleraient totalement en refusant de ratifier avant le début de leur présidence», insiste Paris.

Le vrai casse-tête reste l'Irlande elle-même et le non massif de 53,4% de ses électeurs le 12 juin. Selon une enquête d'opinion publiée peu

après, 79% des Irlandais se disaient pourtant en faveur de l'Union européenne, qui a tant contribué à enrichir le pays. Comment éviter qu'ils ne «s'enkyent» dans leur rejet? «La France se serait très mal placée pour donner des leçons à un pays qui a dit non, mais très bien placée au contraire pour en comprendre les raisons», souligne l'Élysée, rappelant toutefois que le traité de Lisbonne est déjà une réponse aux «non» français et néerlandais, «en divisant déjà par deux», ce que prévoyait le traité constitutionnel. Et qu'il ne peut y avoir de nouvelle mouture.

Le 21 juillet, après la réunion du G8 au Japon, Nicolas Sarkozy partira pour la verte Erin pour écouter et comprendre. Il s'agit de trouver une issue qui ne soit pas l'institutionnalisation d'une Europe à plusieurs vitesses. On rappelle à Paris que si l'on a fait l'Union, «c'est pour être tous ensemble».

Libération

La situation humanitaire se détériore en Afghanistan

Genève — La situation humanitaire se détériore en Afghanistan sous l'effet conjugué des combats et de la sécheresse, a déclaré hier un haut responsable des Nations unies, appelant la communauté internationale à préparer un nouveau plan d'aide pour le pays.

La situation «n'est pas seulement grave, elle se détériore», a déclaré à Genève John Holmes, coordinateur humanitaire de l'ONU, à son retour d'une visite en Afghanistan.

M. Holmes a indiqué que l'ONU allait lancer dans les prochaines semaines un appel à l'aide d'un montant qui devrait se situer aux alentours de 300 à 400 millions de dollars. «Nous devons accroître nos efforts. Il faut préparer un nouveau plan d'action humanitaire et mobiliser davantage de ressources», a-t-il déclaré devant la presse.

Ce nouvel appel est destiné à porter secours à 4,5 millions d'Afghans sous forme de vivres, de médica-

ments et d'aides au développement et à l'agriculture.

La hausse mondiale des prix alimentaires et la sécheresse des derniers mois ont réduit la production de blé de 40% en Afghanistan, a souligné le haut responsable onusien. Le pays a par ailleurs du mal à réinstaller les réfugiés qui rentrent d'Iran ou du Pakistan, tandis que les combats entre la force multinationale et les talibans provoquent de nouveaux déplacements de populations.

Avec 49 morts, le mois de juin a été le plus meurtrier depuis la chute du régime des talibans, fin 2001, pour les soldats des forces internationales en Afghanistan, qui n'ont jamais été aussi nombreux, mais sont confrontés à une augmentation du nombre d'attaques des insurgés.

Près de 700 civils ont été tués dans des violences en Afghanistan depuis le début de l'année, soit une progression de plus de 50% par rapport à la même période l'an dernier,

avait déclaré M. Holmes dimanche à Kaboul.

Par ailleurs, le mois de juin 2008 a été le plus meurtrier depuis la chute du régime des talibans, fin 2001, pour les soldats des forces internationales en Afghanistan, qui n'ont jamais été aussi nombreux, mais sont confrontés à une augmentation du nombre d'attaques des insurgés.

Quarante-neuf soldats de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN et de la coalition sous commandement américain sont morts en Afghanistan en juin 2008, selon un décompte de l'AFP basé sur les communiqués militaires. Le seul mois de juin représenté plus de 40% des pertes enregistrées depuis le début de l'année, qui se montent à 122 soldats étrangers, selon le site Internet *Casualties*.

Agence France-Presse

L'Union africaine appelle à un gouvernement d'unité nationale au Zimbabwe

EMMANUEL GOUJON

Charm el-Cheikh — Le sommet de l'Union africaine (UA) a appelé hier soir à Charm el-Cheikh à la formation d'un «gouvernement d'unité nationale» au Zimbabwe face aux pressions des Occidentaux exigeant des sanctions contre le président Robert Mugabe.

«La résolution a été adoptée par la conférence des chefs d'Etat après plus de deux heures de débats», a indiqué un haut responsable de l'UA qui suivait la réunion et a reçu l'anonymat.

Selon le texte dont l'AFP a vu une copie, l'UA a décidé à la fin de son sommet «d'encourager Robert Mugabe et le leader du MDC [Mouvement pour un changement démocratique, opposition] Morgan Tsvangirai à initier le dialogue en vue de la promotion de la paix et de la stabilité».

Le sommet a également «soutenu l'appel à la création d'un gouvernement d'unité nationale et la médiation de la SADC [Communauté de développement d'Afrique australe], indique le texte».

L'UA était pressée par l'ONU, les Etats-Unis et l'Europe de rejeter la réélection de M. Mugabe, qui s'est joint lundi au sommet au lendemain de son investiture, jugée illégitime par les Occidentaux.

Interrogé par des journalistes, George Charamba, conseiller à la presse de M. Mugabe, a répondu: «qu'ils aillent se faire pendre [...] Ils n'ont aucun droit sur la politique zimbabwéenne».

Les Etats-Unis ont rédigé un projet de résolution pour le Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant des nouvelles sanctions contre le Zimbabwe. Selon l'ambassadeur américain à l'ONU, Zalmay Khalilzad, la résolution pourrait être présentée «dès cette semaine».

Washington a toutefois jugé mardi qu'il n'était «pas trop tard» pour que MM. Mugabe et Tsvangirai parviennent à un règlement politique «dès cette semaine».

De leur côté, les Européens se concertent sur «une palette» de mesures, incluant un durcissement des sanctions de l'Union européenne (UE) en vigueur, a indiqué Paris au premier jour de la présidence française de l'UE.

Conformément à la tradition de l'UA, généralement hostile à des sanctions ciblant ses membres, cette approche de la crise ne suscitait guère d'enthousiasme à Charm el-Cheikh.

Sans mentionner directement les Etats-Unis, le Commissaire à la paix et la sécurité de l'UA, Ramtane Lamamra, avait remarqué lundi soir que «les sanctions ne sont pas le meilleur outil dont dispose la diplomatie moderne».

Dès son ouverture, le sommet avait semblé pencher pour une solution de compromis à Harare, où M. Tsvangirai a quitté lundi l'ambassade des Pays-Bas où il avait trouvé refuge face aux violences du régime.

Interrogé sur d'éventuelles négociations entre MM. Mugabe et Tsvangirai, le conseiller de presse de M. Mugabe a affirmé «qu'il y a deux partis politiques au Zimbabwe qui sont prêts à discuter. Nous parlons du parti au pouvoir qui a offert un dialogue à l'opposition» et du parti de M. Tsvangirai.

Mais le numéro deux de l'opposition zimbabwéenne, Tendai Biti, a affirmé que le second tour de la présidentielle avait «anéanti toute perspective de solution négociée». «Il n'y a aucune discussion [...] et, plus important, il n'y a aucun accord en perspective», a-t-il déclaré

dans un communiqué, semblant contredire la position de M. Tsvangirai, qui avait estimé dimanche «pas inconcevable qu'un arrangement puisse voir le jour».

A Tokyo, Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, a cité l'exemple du Kenya comme possible solution.

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait réussi à trouver un accord de partage du pouvoir à Nairobi, mettant fin à plusieurs semaines de violences à la suite des élections contestées de décembre, qui avaient ébranlé un des pays jusque-là considérés comme l'un des plus stables d'Afrique.

Au Kenya, la sortie de crise était passée par la confirmation du président Mwai Kibaki à son poste et la création d'un poste de premier ministre pour le chef de l'opposition, Raila Odinga.

Agence France-Presse

Démission du chef de l'armée française

Paris — Le chef d'état-major de l'armée de terre française, le général Bruno Cuhe, a été contraint hier de démissionner après le drame survenu lors d'une journée portes ouvertes dans une caserne, où un militaire a tiré sur le public à balles réelles, faisant 17 blessés.

Le général d'armée Bruno Cuhe, figure respectée des armées, a présenté sa démission au président Nicolas Sarkozy, également chef des armées, qui l'a acceptée.

Dix-sept personnes, dont quinze civils et des enfants, ont été blessées dimanche, certaines grièvement, par des tirs à balles réelles lors de ce qui devait être une démonstration de libération d'otages par le 3^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine dans une caserne de Carcassonne.

Juste avant de démissionner, le général Cuhe a suspendu le sergent de 28 ans, auteur des coups de feu. Toujours en garde à vue hier,

celui-ci devait être inculpé dans la journée pour «blessures involontaires», la justice privilégiant l'hypothèse d'une «erreur humaine» et d'un acte involontaire.

Commentaire d'un officier interrogé sous couvert de l'anonymat par l'AFP: «Le chef de l'Etat s'en prend à la hiérarchie, c'est une crise de confiance entre l'Élysée et l'institution militaire.»

«Le général Cuhe a été extrêmement marqué par les propos du président de la République lundi à Carcassonne», a ajouté cet officier.

Nicolas Sarkozy s'était dit lundi soir «accablé» par la fusillade, estimant qu'elle ne pouvait pas «rester sans conséquences».

Le général Cuhe, 60 ans, devait quitter prochainement ses fonctions. Il était pressenti pour occuper ensuite les fonctions prestigieuses de gouverneur de l'hôtel des Invalides à Paris.

Agence France-Presse

Le Monde

Le Monde et le 400^e : un supplément de 10 pages sur le Québec d'aujourd'hui et de demain, avec un rappel historique.

Le 3 juillet, ne manquez pas le supplément spécial 10 pages que publiera le quotidien *Le Monde* à l'occasion du 400^e de Québec. A lire notamment : une interview exclusive du Premier ministre Jean Charest (dans le quotidien) ; un entretien avec l'historien québécois Yvan Lamonde ; le Québec et ses relations internationales ; un reportage sur le Grand Nord, dernière frontière économique et touristique ; les hauts et les bas du projet souverainiste ; les entreprises phares du Québec ; le dynamisme de la scène rock québécoise.

EN BREF

Perpète pour Contreras

Santiago — L'ancien chef de la police secrète du dictateur chilien Augusto Pinochet, le général Manuel Contreras, a été condamné lundi à la prison à perpétuité pour l'assassinat du général Carlos Prats et de son épouse en 1974 à Buenos Aires, a annoncé le juge chilien Alejandro Solís. Carlos Prats était un ancien chef de l'armée de terre chilienne et opposant au régime du général Pinochet (1973-90). Sa voiture avait explosé dans un attentat perpétré par des agents de la police secrète chilienne. Le général Contreras, ancien chef de la DINA, est déjà en prison pour des violations des droits de l'homme. — AFP

Fin de course pour Le Clemenceau

Paris — Après avoir parcouru toutes les mers du monde de 1961 à 1997, l'ancien porte-avions français *Le Clemenceau* va enfin terminer son odyssee dans un chantier britannique où il sera «déconstruit» en raison de sa vétusté, deux ans après un périple l'ayant conduit jusqu'en Inde. L'un des anciens fleurons de la marine nationale, désigné désormais sous le nom de

«coque Q790», est aujourd'hui à quai dans le port militaire de Brest. Il y avait achevé en mai 2006 un périple de 18 000 km qui l'avait mené jusqu'en Inde, où il devait être initialement démantelé mais d'où il a été refoulé, sur fond de vive polémique autour de la présence d'amiante à son bord. Le chantier aura lieu à l'embouchure de la Tessa, une rivière du nord-est de l'Angleterre. — AFP

Putschistes turcs?

Ankara — Au moins 21 personnes, dont des anciens généraux et des journalistes confirmés, ont été arrê-

tés hier à Ankara dans le cadre d'une enquête sur un réseau soupçonné de vouloir renverser le gouvernement islam-conservateur au pouvoir en Turquie, a rapporté l'agence Anadolu. Les autorités ont confirmé ces arrestations sans donner de détails, alors que des opposants politiques au Parti au pouvoir de la justice et du développement (AKP, issu de la mouvance islamiste) l'accusaient de chercher à intimider et faire taire les critiques. Les interpellations ont coïncidé avec le début du plaidoyer hier devant la Cour constitutionnelle du procureur qui a lancé la procédure de dissolution de l'AKP pour activités anti-laïques. — AFP

ÉDITORIAL

L'âge du Canada

Quel âge a donc le Canada? Aura-t-il 400 ans ce jeudi 3 juillet, comme nous le suggère le premier ministre Stephen Harper chaque fois qu'il nous parle du 400e anniversaire de Québec, ou a-t-il plutôt célébré hier ses 141 ans, comme nous le rappelaient les cérémonies du 1er juillet, journée dite de la Fête du Canada? La réponse est évidente. Si le Canada avait 400 ans, la Fête du Canada serait le 3 juillet et non le 1er juillet.

Il n'a jamais été question bien sûr de faire du 3 juillet la Fête du Canada. Ce n'est que depuis cette année que l'on nous présente l'arrivée de Samuel de Champlain à Québec ce 3 juillet 1608 comme l'acte fondateur du Canada. Après Jamestown en Virginie, Québec sera le deuxième établissement permanent en Amérique du Nord et le premier en Nouvelle-France. Selon le premier ministre Harper, qui le disait encore une fois hier, Champlain aura été le premier

gouverneur du Canada.

S'il n'a aucune velléité de changer quoi que ce soit au calendrier des fêtes nationales, que cherche donc Stephen Harper en louant à répétition le rôle de Champlain, si ce n'est à s'approprier cet anniversaire pour renforcer le sentiment national canadien, dans la droite ligne de «nation building» pratiqué par tous les gouvernements fédéraux ces dernières décennies? En parlant d'acte fondateur, il ne fait d'ailleurs que reprendre les mots du premier ministre Paul Martin lorsque, en 2004, il célébrait le 400e anniversaire de Port-Royal, fondé le 26 juin 1604 par Pierre Dugua, sieur de Mons, et Samuel de Champlain dans ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse. À la différence de Québec, l'établissement de Port-Royal ne fut pas permanent, comme l'avait rappelé Jean-Paul L'Allier, alors maire de Québec.

S'il ne peut être question de changer le 1er juillet comme Fête du Canada pour le 3 juillet ou, pourquoi pas le 26 juin, c'est que la Nouvelle-France et l'Acadie ne font pas partie, pour les Canadiens non «Canadiens-français», de l'histoire commune du pays. Les colonies françaises font partie de la pré-histoire, pas de la vraie histoire du pays, qui commence avec la Confédération en 1867. Pas surprenant puisque, selon les résultats d'un sondage effectué pour le Dominion Institute et publié hier, les Canadiens connaissent mieux l'histoire des États-Unis que la leur!

La valorisation que fait Stephen Harper de cette période est du même ordre que ses efforts pour commencer toujours ses interventions en français, première langue officielle du Canada. Ou encore pour faire voter aux Communes la reconnaissance de la nation québécoise. Des gestes qu'il faut classer au rang des nobles intentions dont on ne peut cependant réalistement espérer qu'elles soient suivies de gestes concrets. Il sait qu'en dehors du Québec, il n'aurait pas l'appui nécessaire pour donner une portée politique réelle au concept de la nation québécoise, comme bien des Québécois l'attendent. Son discours s'appuie sur le postulat des deux peuples fondateurs auquel adhère toujours le Québec, mais de moins en moins, sinon plus du tout, le Canada anglais.

Le Québec et le reste du Canada, exception faite de l'Acadie, vivent dans des mondes parallèles. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile de parler du reste du Canada comme étant le Canada anglais. Les espaces communs, du moins au plan culturel, sont de plus en plus ténus. Par la force des choses, même les fêtes prennent une signification différente selon que l'on est du Québec ou d'une autre province. Ainsi, la Fête du Canada n'était hier pour bien des Québécois qu'un simple jour de congé et bien peu la fête nationale que c'était pour les autres Canadiens. Demain, jour anniversaire de la fondation de Québec, sera vécu à l'inverse.

Bien peu en dehors du Québec vivront le rappel du 3 juillet 1608 comme le point de départ de leur histoire. Normal, car pour le percevoir ainsi, il faut se sentir partie de cette histoire. Il faut aussi se sentir lié au destin de ce peuple fondateur qui lutte toujours pour perpétuer le premier établissement français en Amérique du Nord. Il n'y a rien de choquant à cette différence d'attitude. Le sont toutefois les tentatives de détourner le sens de cet événement, qui est moins de magnifier le Canada que d'assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises sur ce continent.

bdescoteaux@ledevoir.com

Un puissant souffle

Frêle et robuste à la fois, roseau et roc terrés sous le même petit bout de femme, Diane Hébert n'est plus. La force de son souffle, qui la porta dans nombre de luttes, survit malgré elle.

On la disait infatigable. Une véritable battante qui brava les pronostics de malheur, faisant mentir au passage quelques sarraus blancs. Lorsque les médecins constatent, impuissants, les ravages causés chez elle par une embolie pulmonaire, on lui prédit une fin imminente.

C'était mal connaître la pugnace Diane, qui gagna un combat décisif en novembre 1985 en devenant la première Québécoise à se voir greffer un cœur et des poumons. Cette victoire personnelle allait consacrer un avenir voué à gagner des batailles pour la santé des autres. On lui avait promis deux ans d'horizon au lendemain de sa greffe; elle croqua 20 ans de plus.

«Si je sors d'ici vivante, je vais donner ma vie aux malades», avait-elle affirmé avant de passer sous le bistouri. Vaincue par ses faiblesses — elle est décédée des suites d'une infection pulmonaire —, elle laisse un inestimable legs tant elle a fait pour la cause des greffés.

Quelques mois à peine après s'être remise de sa propre greffe, elle concrétise son serment: pétition en main, elle propose au ministre de la Santé de faire de la carte d'assurance maladie le passeport vers le don d'organes. Diane Hébert convainc Québec qu'une simple signature sur la carte soleil peut devenir le don de vie qu'espèrent encore chaque année des centaines de Québécois en attente d'une greffe salvatrice. Figure emblématique et diligente utilisatrice des médias, elle remporte cette manche, dont on goûtera longtemps les effets salutaires.

Des ministres ont eu maille à partir avec cette admirable entêtée: qu'on pense seulement à Jean Rochon qui, au milieu des années 1990, proposa qu'on fasse de Québec, plutôt que Montréal, le centre officiel du programme de greffes. Mal lui en prit: c'est une Diane Hébert indignée qui affronta le choix politique du ministre, faisant valoir le bien-être de «ses» greffés, dont les trois quarts, ainsi que les donateurs, étaient plus près de la métropole. Elle eut gain de cause.

Au-delà de ces luttes à grand déploiement, et de la Fondation Diane Hébert qui constitue un précieux patrimoine, elle mena nombre de combats de l'ombre, toujours au bénéfice de patients espérant ce second souffle auquel elle eut droit.

Sa force de caractère et son courage, son désir de vivre et sa persévérance infatigable font de Diane Hébert une ambassadrice du don d'organes qui ne mourra jamais. Chapeau bas à une grande dame.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Le rapport Gomery doit demeurer intact

Je ne connais pas très bien les raisons profondes qui ont amené le juge de la Cour fédérale à demander que les écrits sur Jean Chrétien et Jean Pelletier soient retirés du rapport Gomery. Cependant, selon ce que je peux en lire ou en entendre dans les médias, il m'apparaît assez clairement que l'on a accordé davantage d'importance à ce qui a entouré le déroulement de l'enquête qu'aux éléments constitutifs de sa conclusion. En d'autres termes, la forme et l'accessoire ont prévalu sur le fond et les aboutissants de l'enquête. Le juge Teitelbaum a demandé de retirer du rapport final ce qui est reproché aux deux poursuivants sans, selon toute apparence, se soucier de savoir si les faits qui leur sont reprochés sont véridiques ou non. La partisanerie attribuée arbitrairement au commissaire Gomery aurait suffi au juge de la Cour fédérale pour conclure à son impartialité.

Il faut mal connaître le juge Gomery pour tirer une pareille conclusion. Cet homme a fait preuve sans conteste tout au long de sa carrière, en tout temps, de compétence et d'impartialité. Il fut d'ailleurs nommé à la tête de la commission en raison de ses grandes qualités. Les aurait-il subitement perdues parce qu'il a accordé quelques entrevues pendant le déroulement de l'enquête ou que les conclusions furent différentes de celles que l'on attendait chez les libéraux de Jean Chrétien?

Ce juge à la retraite, sans objectifs de carrière et au passé impeccable, a, par sa transparence dans la conduite de la difficile enquête qui porte son nom, contribué sans équivoque à mettre en relief le panier de crabes et les vicissitudes dans lesquels trop souvent nos élus se

complaisent. Comme probablement personne ne l'avait fait avant lui, il a permis que soient dévoilés les agissements scabreux et choquants de beaucoup de membres de notre classe politique.

Le gouvernement canadien doit aller en appui du jugement de la Cour fédérale afin que le rapport Gomery demeure intact.

Claude Lalande
Québec, le 30 juin 2008

Quand on n'ose pas signaler les problèmes

Une des conclusions de plusieurs enquêtes faites sur le programme de commandites est que les nombreux contrôles financiers, qui entourent habituellement l'utilisation de fonds publics au gouvernement fédéral, n'ont pas fonctionné. C'est un peu comme si de nombreux systèmes d'alarme qui devaient protéger ce programme avaient été désactivés. Comment cela a-t-il été possible?

Plusieurs personnes qui auraient pu sonner l'alarme ont évité de poser des questions ou ont été effrayées de la sonner. Même le Conseil du trésor, qui savait qu'il y avait un problème de contrôle financier (voir le courriel que Michael Calcott, directeur général des communications au secrétariat du Conseil du trésor, a envoyé le 2 juin 1999 au ministre des Travaux publics), n'a pas pris les mesures nécessaires pour imposer de meilleurs contrôles à la gestion de ce programme. Si le Conseil du trésor où siègent des ministres importants n'a rien fait, il n'est pas surprenant qu'un simple fonctionnaire ou même un sous-ministre n'ait pas mis sa carrière en jeu et n'ait pas sonné l'alarme. Par contre, ce n'est pas un hasard si c'est l'entité la plus indépendante, le Bureau du

vérificateur général du Canada, ne relevant pas d'un ministère ou du Bureau du premier ministre, qui a pressé sur le bouton d'alarme. La même situation s'est produite en ce qui concerne la reddition de comptes sur le projet du registre des armes à feu. Là aussi, c'est un peu comme si les contrôles internes avaient été désactivés.

Plus un programme est parrainé ou géré directement par des hauts dirigeants d'un gouvernement, plus il est difficile aux contrôleurs internes d'oser dire qu'il y a des problèmes et qu'il faut changer la façon de faire afin avoir une reddition de comptes de plus grande qualité. C'est d'autant plus le cas si le programme est jugé d'intérêt national et si le risque de colusions et de fraudes est accru par le fait que l'équipe qui gère au jour le jour de ce programme est petite et fonctionne de façon peu transparente.

Il est donc impératif que le parrain-gestionnaire d'un tel programme (un ministre ou le premier ministre) demande aux responsables des contrôles des services internes de redoubler de vigilance et de lui envoyer régulièrement des comptes rendus.

À ce que je sache, le premier ministre Jean Chrétien, qui connaissait très bien la culture de la fonction publique, n'a pas posé un tel geste. Je pense qu'il doit donc prendre une part importante de la responsabilité de la mauvaise gestion de ce programme. Lui et son bureau n'ont pas créé de conditions pour réduire au minimum les risques de mauvaise gestion et de fraudes.

Taper sur le juge Gomery ne change en rien cette réalité.

Jean-Pierre Aubry
Économiste et ex-contrôleur d'une société
d'État
Le 30 juin 2008

LIBRE OPINION

La pertinence des académiciens

JEAN-CLAUDE MONNERET
France

J'aimerais réagir à la Lettre aux membres de l'Académie française publiée par Ivon Balès dans Le Devoir concernant l'opposition de l'Académie à l'inscription des langues régionales à la Constitution. Elle me paraît receler quelques inexactitudes ou sophismes que je souhaite relever.

Sa lettre commence par une hypothèse où il s'agirait d'entendre que la France voudrait supprimer les langues régionales — «C'est comme si on imposait l'anglais au Québec». Avec à la clef un raisonnement du type alternatif: c'est soit le français, soit les langues régionales.

En fait, il n'y a jamais eu de politique d'éradication. C'est à la fois le français et les langues régionales; c'est l'idée de coexistence qui correspond en fait à la situation française. Le français pour l'espace public et les langues régionales pour l'espace privé. Du reste, ces langues sont reconnues et aujourd'hui on peut passer le bac avec «option langue régionale». Les écoles qui les enseignent sont subventionnées par les pouvoirs publics et/ou les municipalités. S'il y avait la moindre menace pour leur survie, ça se saurait! D'où le caractère très étrange de leur inscription dans la Constitution!

Ensuite, contrairement aux affirmations un peu aventurées de Ivon Balès, toutes les langues n'ont pas la même dignité. Même si l'on est linguiste — et c'est mon cas — et convaincu de la nécessaire pluralité et survivance de toutes les langues, on ne peut mettre sur le même plan ce qui est une grande langue de culture et un dialecte appauvri. Existe-t-il un Rousseau en occitan, un Toccqueville en basque, un Balzac en ch'ti pour faire allusion à un film récent, un Stendhal en breton, un Montesquieu en catalan?

Si une grande langue est vecteur de culture, on voit mal ce que les langues régionales auraient à nous proposer au-delà du folklore tou-

ristique. Hélas! Sauf peut-être le provençal dont s'était nourri Dante Alighieri, mais cela reste une littérature des XI-XII^e siècles! Pourquoi dans ces conditions vouloir «imposer» lyonnais, auvergnat, berrichon, gaga stéphanois et autres à des élèves qui ont déjà bien du mal à maîtriser le français? Ne serait-ce pas les tirer en arrière par le maillot, intellectuellement, s'entend?

Le français s'est construit autour de l'imposition d'une langue nationale. La France est fondée entièrement — à la différence de l'Allemagne, monoethnique, monoculturelle — sur une extrême diversité. S'il n'y avait pas eu une langue unitaire qui prenne le pas, sans les supprimer, sur les langues locales, alors il n'y aurait pas eu d'unité politique, pas de puissance publique, pas d'État, pas de civilisation française. Mais historiquement un ensemble flou, à la remorque de quelque Saint-Empire allemand, autrichien ou espagnol.

Ce qui est une donnée pour l'Allemagne, à savoir son unité linguistique de fait, a toujours été une difficulté, une conquête, une création, un fait d'histoire et de culture (de culture littéraire) pour la France. D'où l'hypermotivité de l'opinion à cette question, qui est avant tout politique, et qui touche à l'existence, au cœur du fait français.

Toucher à la prééminence du français revient bien à s'attaquer à une construction politique multiséculaire qui a coûté tant de drames historiques pour se constituer. Cette vigilance sur le changement de statut des langues régionales, qui seraient inscrites dans la Constitution avant qu'il soit même fait mention du français, n'est pas illégitime et ne relève pas automatiquement de comportements condamnables et taxables d'obscurantisme.

Cette question des langues régionales en Europe est aussi à penser dans le cadre d'une géopolitique bruxelloise d'inspiration germanique. Il y a aujourd'hui en Europe des groupes d'intérêt qui militent pour un reformatage de l'Euro-

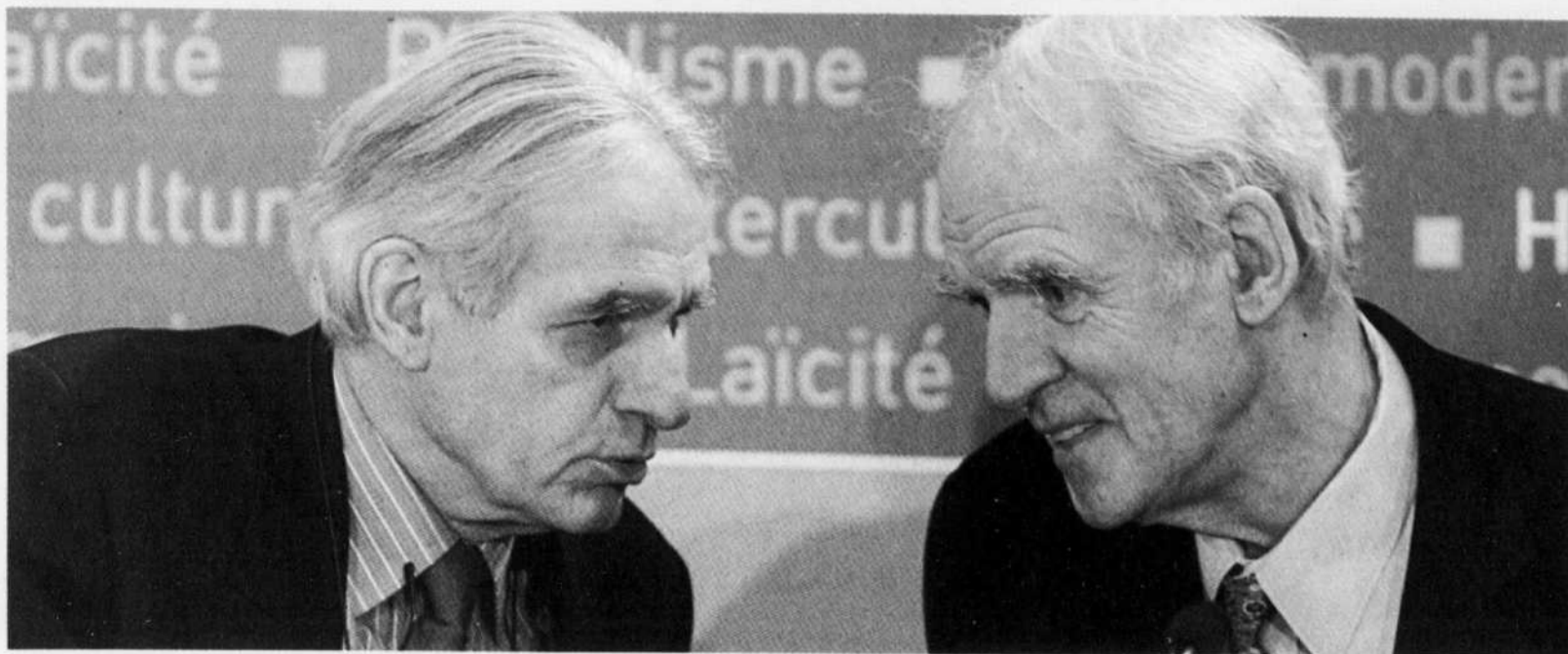
pe sur un modèle politique impérial. La manœuvre qui consiste à encourager la reconnaissance de toutes les langues minoritaires n'est qu'un leurre, une stratégie oblique qui vise en fait à déconstruire, à détricoter les nations européennes autres que l'Allemagne, qui toutes incorporent des groupes d'appartenance linguistiquement minoritaires.

Ainsi, subtilement, on ne s'attaque pas frontalement aux États, mais on commence par une reconnaissance linguistique. C'est très «démocratique», ça semble n'engager à rien. Mais à partir de là, c'est le toboggan. De reconnaissance linguistique, on passe à la constitution de «communautés linguistiques», de là à la notion de «groupes ethniques». On monte le tout en mayonnaise et au bout du compte, ce sont des «droits culturels», des «droits spécifiques», des «identités» à respecter, bientôt des «droits politiques» et des minorités tyranniques qui, comme en Corse, n'auront de cesse de se dissocier de l'ensemble national.

Bruxelles a alors réussi son pari et peut régnier en maître dans cette confusion. Ces fictions identitaires vont permettre de constituer à terme autant de confettis politiques désarmés, mais dépendants face à un pouvoir bruxellois de plus en plus fort. Ce retour au babélisme avec guérrillas communautaires comme en Belgique, en Espagne, en Italie du Nord, ce retour aux tribus, cette libanisation programmée de l'Europe, n'est-ce pas quelque peu régressif?

Comme quoi, la grille de lecture «politiquement correcte» faite d'écologisme extrapolé, d'égalitarisme obsessionnel, de démocratie radical et de marxisme résiduel ne constitue par un ouvre-boîte universel. Les académiciens ont peut-être bien des torts. Mais ils ont répondu avec pertinence à une provocation et à un vote irresponsable de la part des députés français. Mais que Ivon Balès se rassure. Le projet de déconstruction des nations européennes par le biais des langues reviendra très vite sur le tapis. Pas d'inquiétudes là-dessus.

IDÉES



Les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bouchard-Taylor: un bilan mitigé

PIERRE ANCTIL

Directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Ottawa

Les conclusions et les recommandations de la commission Bouchard-Taylor ont été rendues publiques à Montréal le 22 mai 2008 dans un contexte d'intense battage médiatique et après de longs mois d'attente. D'emblée, les deux coprésidents ont déclaré que la crise appréhendée dans le traitement de la diversité culturelle au Québec et dans l'intégration des nouveaux arrivants, comme le laissait présumer la création de la commission elle-même, n'avait tout simplement pas existé sur le terrain.

En somme, rien ne laissait croire que la situation des minorités culturelles ou religieuses avait été altérée radicalement dans la métropole québécoise au cours des mois précédant la nomination de Gérard Bouchard et de Charles Taylor à la tête de la commission, ni que les dérapages réels ou appréhendés dans le secteur de la francisation ou dans le traitement des demandes émanant de certaines communautés aient porté à conséquence d'une manière particulière.

Un tel aveu a certes beaucoup contribué à remettre en perspective les débats des derniers mois et à calmer le jeu. Valait-il vraiment la peine de mettre en branle des moyens d'une telle ampleur pour en arriver à des conclusions aussi raisonnables et prévisibles?

Malaise

Par contre, la commission a touché juste et a apporté une contribution importante au débat lorsqu'elle a déclaré qu'un certain malaise identitaire planait au-dessus de la majorité francophone pour ce qui a trait à l'accueil du pluralisme culturel et religieux. Cette constatation visait à souligner l'ambivalence et l'incertitude de la population d'origine canadienne-française qui, sur ces questions, semble souhaiter à la fois conserver intacte sa sphère d'affirmation linguistique et ses acquis historiques, tout en s'ouvrant aux grands courants économiques et technologiques qui traversent le globe.

Il n'y a aucun doute que la commission a jeté sur ce plan un regard lucide en affirmant sans ambages que la collectivité d'accueil, c'est-à-dire la majorité démographique du Québec, porte une responsabilité indéniable dans l'établissement d'un climat favorable au partage des cultures et à la pleine participation des minorités culturelles et religieuses. Cela ne signifie pas que les communautés plus marginales soient délaissées de tout engagement dans l'évolution de ce débat, ou de l'obligation de s'adapter au contexte québécois.

mais plutôt que le segment de population le plus susceptible de donner un ton positif à la question de l'accommodement raisonnable reste directement associé à la majorité francophone.

Il s'agit sans doute là de l'affirmation la plus courageuse et la plus conséquente de la commission par rapport à certaines interventions péremptoires des derniers mois, lesquelles tendaient à faire porter aux communautés minoritaires l'ensemble des coûts et des obligations associés à une intégration plus harmonieuse.

Laïcité

La commission cependant a été beaucoup moins heureuse dans son traitement de la laïcité au sein de la société québécoise. Cela paraît d'autant plus déplorable que la place de la religion dans l'espace public a semblé soulever lors des consultations et dans les médias une réaction passionnée. Cela est devenu plus apparent lorsque les droits des croyants donnaient l'impression d'entrer en contradiction avec l'égalité proclamée dans les chartes canadienne et québécoise entre les personnes de sexe différent.

De fait, un grand nombre de propos désobligeants à l'endroit des confessions minoritaires entendus dans le cadre de cet exercice provenaient de citoyens outrés de constater que les musulmans, les juifs hassidiques ou les tenants d'autres courants spirituels ne craignaient pas de s'afficher ouvertement comme tels, notamment lorsque venait le temps de réclamer des services de l'État.

Mauvaise idée

Dans un tel contexte, les coprésidents Bouchard et Taylor ont malheureusement paru avancer l'idée que les droits fondamentaux doivent être hiérarchisés, la libre expression des opinions, des idées ou des croyances religieuses devant céder le pas à d'autres grands principes juridiques. Ceci amène MM. Bouchard et Taylor à présenter à tort la recommandation suivante au gouvernement du Québec:

«Concernant le port de signes religieux par les agents de l'État: qu'il soit interdit aux magistrats et procureurs de la Couronne, aux policiers, aux gardiens de prison, aux présidents et vice-présidents de l'Assemblée nationale; qu'il soit autorisé aux enseignants, aux fonctionnaires, aux professionnels de la santé et à tous les autres agents de l'État.»

Il est difficile de comprendre en quoi les droits d'une catégorie de citoyens, sur le plan de leurs responsabilités à l'intérieur des structures gouvernementales, diffèrent fondamentalement de ceux d'un autre groupe occupé à des tâches différentes. Pourquoi un juge de la Cour supérieure du Québec ou un agent de la paix se verrait-il nier un privilège, sur le plan de la libre expression, qui est accordé par ailleurs à un professeur d'université, à un fonctionnaire de l'État ou à un médecin dans un hôpital financé par les deniers

publics? Qui plus est, il semble incohérent de promouvoir le droit fondamental des hommes et des femmes à un traitement égal tout en refusant à certaines de ces mêmes personnes le libre exercice d'un autre droit inscrit dans la Charte.

Responsabilité partagée

L'autre grande faiblesse du rapport de la commission Bouchard-Taylor consiste à avoir fait porter la responsabilité de la diversification accrue de la société québécoise aux seuls immigrants et à leurs descendants, comme si la question finalement n'était surgie que dans cette seule sphère et au cours des 20 ou 30 dernières années. Tous les individus qui sont nettement identifiables comme appartenant à une minorité visible, comme porteurs d'une culture ou croyance minoritaire ou encore comme locuteurs d'une langue non officielle ne sont pas nécessairement nés à l'étranger ou de parents non canadiens.

À vouloir faire porter une grande part de ses recommandations sur les immigrants récemment arrivés au pays, les deux coprésidents oublient que la diversité québécoise est aussi le fait de la population en général. L'heure est en effet passée où les aspirations, les projets de vie et l'identité culturelle des Québécois se moulaient docilement à un seul et même modèle recevant l'acquiescement de tous. La modernité sous toutes ses formes, la mondialisation, l'usage répandu de médias nouveaux et la liberté dont jouissent les citoyens sur le plan moral font que le pluralisme s'est installé à demeure partout dans notre société. Voilà autant de phénomènes qui exigent de la part des citoyens une capacité de tolérance et d'ouverture peu usitée.

Peu de nouveau

En soi, la commission Bouchard-Taylor n'a pas apporté beaucoup de nouveau au débat de fond concernant la diversité ni contribué de manière décisive à la résolution de certaines difficultés particulières. Les longues sessions de consultation publique ont de plus donné l'impression que les coprésidents manquaient singulièrement de sens politique, surtout lorsque des propos hostiles à la diversité se faisaient entendre à répétition.

Ultimement, il revient aux élus de tous les partis de prendre leurs responsabilités dans ce dossier et d'indiquer la voie à suivre, en conformité avec les grands textes fondateurs de notre démocratie. Une commission, aussi savante soit-elle, ne peut pas se substituer aux hommes et aux femmes qui ont reçu de la part des citoyens le mandat de gouverner, et qui ont le devoir d'assumer de manière éclairée les grands arbitrages au sein de la société.

Ce constat va de pair avec le fait que dans les différents quartiers montréalais, là où cela compte vraiment, les intervenants et les simples citoyens composent jusqu'à ce jour plutôt bien avec le pluralisme qui les entoure.

Une démocratie malmenée pour l'école

CLAUDE GIRARD

Saint-Joseph-du-Lac

Depuis quelques années, la démocratie se porte mal. Les taux de participation à la baisse aux divers ordres de gouvernement ne manquent pas d'éloquence. Au niveau municipal, ces dernières années, des taux qui s'établissent autour de 45 %. Au niveau scolaire, en 2007: 7,9 %. Et dans les CSSS (centres de santé et de services sociaux), probablement moins de 3 %. La tentation est grande d'établir une relation mathématique entre le taux de participation au scrutin et l'importance de l'institution. En raccourci, plus le taux de participation est élevé, plus l'institution est utile et légitime.

Les résultats du vote, particulièrement à l'élection scolaire, indiquent incontestablement une crise. Une crise de confiance. Parce que les électeurs n'ont pas confiance en l'élection, ils boudent l'exercice. Ils iront voter dans la mesure où ils perçoivent que le candidat choisi aura la capacité de changer les choses. Si les électeurs sentent que le pouvoir est ailleurs, ils ne se déplaceront pas, parce qu'ils seront convaincus que leur vote ne vaut rien.

Agences de l'État

Il faut bien comprendre que, depuis une trentaine d'années, l'appareil administratif de l'État a graduellement étendu son autorité dans la gestion des entités scolaires, si bien que les commissions scolaires sont devenues des sortes d'agences d'exécution du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). La convention collective des enseignants est négociée à Québec. Les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (traitement, tâche, avan-

tages sociaux, sécurité d'emploi) font l'objet de règlements décrétés par Québec. L'offre de service est fortement balisée.

La taxe scolaire est limitée à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée (article 308 de la Loi sur l'instruction publique) et complétée par la lérogation. Bien sûr, les élus scolaires peuvent augmenter cette taxe, mais à la condition d'en demander l'autorisation aux électeurs par voie de référendum (articles 345 à 353 de la loi). Les élus scolaires ont donc un pouvoir décisionnel très relatif, probablement proportionnel au taux de participation à l'élection scolaire.

Érosion des responsabilités

Le pouvoir des élus scolaires, c'est-à-dire cette capacité de prendre des décisions significatives, a constamment diminué de réforme en réforme. Les commissions ont graduellement perdu le contrôle de la taxe scolaire dès les années 1970. En 1998, ils ont vu leurs responsabilités érodées à la faveur des conseils d'établissement. Et maintenant, le projet de loi 88 suggère que le rôle de l'élu scolaire soit limité à définir les orientations et les priorités, à veiller à la qualité des services et à s'assurer d'une gestion efficace dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques. Voilà les limites du pouvoir des commissaires élus au suffrage universel.

À l'échelon des conseils d'établissement, la démocratie prend plutôt la forme d'une approbation, du moins en ce qui concerne les décisions administratives. Encore là, leur autonomie est grandement balisée. Par exemple, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel proposé par le directeur de l'école (art. 95) et la commission scolaire doit l'ap-

prouver (art. 276). Mais si, ne serait-ce que pour manifester son désaccord, le conseil d'établissement décide de ne pas adopter son budget d'école, la commission scolaire le fait à sa place (art. 218.2) parce qu'elle-même doit adopter son budget et le transmettre au ministre (art. 277).

Désintérêt de la population

Que l'on parle du conseil des commissaires ou des conseils d'établissement, lorsque l'appareil administratif est si normé, si accaparant, si complexe aussi, la démocratie devient un prétexte pour mieux gérer les services éducatifs et laisser croire que les décisions sont prises par ces différents acteurs élus. Ces processus de gouvernance permettent de mieux faire accepter les décisions déclinantes, c'est-à-dire celles que les élus n'ont d'autre option que d'entériner. C'est ainsi que l'indépendance laisse place à la connivence.

Malgré toutes ces normes, ces directives, ces contraintes, malgré cette démocratie très corsetée, très contrôlée, il y a, aux différents échelons de la structure scolaire, une énergie humaine considérable, un bénévolat exponentiel qui produit des résultats merveilleux et souvent spectaculaires. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il s'agit là de l'expression d'une démocratie vivifiante.

Dans tous ces processus, personne n'est non plus de mauvaise foi. Chacun agit du mieux qu'il peut en se conformant aux règles et en respectant les différents décrets. Cependant, il faut admettre que, dans le monde scolaire, l'appareil administratif s'est développé à un point tel que l'exercice démocratique devient de plus en plus malmené, ce qui produit un désintérêt de la population, d'où une baisse de participation aux différents scrutins.



Québec au temps du scorbut

Tranches de vie des Québécois sous l'Ancien Régime, histoires cocasses ou troublantes, mémoires retrouvées d'une communauté agrippée à son cap Diamant entre dangers, plaisirs quotidiens et cohabitation avec des Américains envahis. En l'honneur du 400^e anniversaire de la capitale, *Le Devoir* publie cet été une série de chroniques compilées par l'archiviste historien Pierre-Georges Roy. Elles sont tirées de deux imposants volumes intitulés *La Ville de Québec sous le régime français* (1930, Publications du gouvernement du Québec).

Un charlatan à Québec en 1645

Les charlatans ont été de tous les temps et dans toutes les professions, mais il est question ici du charlatan en médecine.

Les dictionnaires de médecine définissent le charlatanisme comme suit: «La fraude et le mensonge érigés en système pour exploiter la crédulité publique en ce qui concerne le sentiment de la conservation individuelle.»

Le charlatan est donc celui qui, sans diplôme ou licence et manquant, conséquemment, des connaissances voulues, exerce la médecine en trompant les naïfs qui ont recours à ses prétendues lumières. On qualifie aussi de charlatans les médecins ignorants qui, pour attirer la clientèle, se servent de moyens malhonnêtes ou tout au moins trompeurs.

Le premier charlatan dont notre histoire fait mention est le nommé Dubok ou Duboct. À la date du 27 novembre 1645, on lit dans le *Journal des Jésuites*:

«Un nommé Dubok, soldat empirique, fut invité d'aller voir les malades de Sillery, pour 3 ou 4 jours. Il fut logé chez nous sans en rien communiquer au supérieur et hoc male, et y demeura depuis le 20 ou environ de novembre jusques au 22 janvier. La chose ne réussit pas; invidus barbaris et gallis.»

Il y a ici de la part du supérieur des Jésuites, qui tenait la plume, un reproche voilé à ses confrères de Sillery d'avoir reçu dans leur maison un charlatan. Le supérieur, évidemment, n'aimait pas les charlatans. Le soldat Dubok, outre son ignorance de la science médicale, avait peut-être d'autres défauts, qui firent bien vite revenir les bons pères jésuites de la confiance qu'ils avaient mise en ses lumières.

M. l'abbé Scott, dans son livre, *Notre-Dame-de-Sainte-Foy*, dit que Dubok fut le premier médecin de cette paroisse. Ce qui ne plaît qu'à demi au docteur Ahearn qui n'aime pas que les charlatans soient mis sur le même pied que les médecins.

Que devint ce Dubok? Un Laurent Duboct épousa à Québec, le 19 septembre 1662, une sauvage huronne du nom de Marie-Félix Arontio. Si M^r Tanguay donne correctement la date de naissance de Duboct (1636), il ne peut être le soldat empirique Dubok car il n'avait que neuf ans en 1645.

Terminons par une petite morale que nous empruntons au docteur Ahearn:

«Le charlatanisme doit être combattu non pour le dommage matériel qu'il peut causer au praticien honnête, mais pour une raison d'ordre public; parce que c'est une cause puissante de la détérioration de la santé publique. Il y aura toujours des charlatans mais ils seront d'autant moins nombreux que les médecins réguliers seront plus instruits et honorables.»

Rien de plus vrai.

Source: M. J. Ahearn, *Quelques charlatans du régime français*.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (*redaction@ledevoir.com*) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet); Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Durassez (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Emilie Parent Bouchard, Etienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Julie Chrétien (directrice adjointe), Marlène Côté, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zaida; INFORMATIQUE: Yannick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MORGENTALER

SUITE DE LA PAGE 1

pour faire connaître leur «désolé». L'archidiocèse catholique de Toronto demande à «tous les êtres humains de bonne volonté» d'écrire, de téléphoner ou d'acheminer un courriel à la gouverneure générale, au premier ministre du Canada et aux députés pour exiger la révocation de cette nomination. Un texte transmis à toutes les églises de l'archidiocèse invitera les fidèles à prier pour «la fin de la malédiction de l'avortement».

Réjouissances, malaise et opposition

La nomination de Henry Morgentaler a également fait des remous à Ottawa, une quinzaine de députés libéraux et des dizaines d'élus conservateurs étant ouvertement contre l'avortement. La nouvelle a été mal accueillie dans leurs rangs. Maurice Vellacott, un député conservateur de la Saskatchewan, a soutenu que cette nomination est une «prise de position sociale» qui risque de diviser les Canadiens. C'est loin d'être une nomination «neutre», a-t-il dit. Les libéraux n'étaient toutefois pas tous de cet avis hier. Un porte-parole au bureau du chef Stéphane Dion a soutenu que la politique devait rester en dehors de ces nominations. «On doit respecter et célébrer le choix qui a été fait. M. Morgentaler s'est battu pour le droit des femmes à ses risques et il mérite notre respect», a dit Jean-François Del Torchio.

Conscients que le sujet est délicat, particulièrement chez la frange religieuse des sympathisants conservateurs, les stratèges en communication du gouvernement ont élaboré des réponses que les députés peuvent transmettre aux électeurs ou aux médias. En substance, ils recommandent aux élus de prendre leurs distances. «Le gouvernement conservateur n'est pas mêlé aux délibérations ou aux décisions entourant les nominations à l'Ordre du Canada», a soutenu Dimitri Soudas, l'attaché de presse de Stephen Harper.

De son côté, le Bloc québécois s'est réjoui. «Henry Morgentaler a fait énormément pour le droit des femmes. Lorsque l'avortement était illégal, plusieurs mouraient en tentant de se faire avorter. Il a compris le danger que vivaient ces femmes. Il est sans contredit l'un de nos héros», a lancé Nicole Demers, sa porte-parole en matière de condition féminine. Le chef du NPD, Jack Layton, a soutenu que cette nomination était «merveilleuse». «Il a risqué sa réputation à l'époque pour le droit des femmes. Les lois du Canada méritent maintenant à ses valeurs. C'est un hommage très.»

Sécurité menacée

Âgé de 85 ans, Henry Morgentaler reçoit ainsi sa deuxième distinction prestigieuse en 2008. En mai, le Congrès du travail du Canada (CTC), la plus grande centrale syndicale au pays avec ses 3,2 millions de membres, décernait au docteur Morgentaler le prix Outstanding Service to Humanity. Le communiqué annonçant cet honneur a été diffusé le jour même de la remise du prix, pour des raisons de sécurité. Des mesures particulières de surveillance des accès à la salle ont également été prises par les organisateurs à la demande de l'entourage du médecin.

«Le D Morgentaler et l'avortement sont encore aujourd'hui au centre de vives controverses menées avec une grande intensité émotive. Après l'annonce, nous avons reçu des courriels et des appels téléphoniques nous reprochant durement ce geste», explique le directeur des communications du CTC, Jean Wolff.

Prénant la parole devant les 2000 délégués réunis en congrès à Toronto, le D Morgentaler les a invités à demeurer vigilants. «On n'a qu'à regarder au sud de nos frontières pour comprendre combien le droit des femmes au libre choix est fragile et peut s'éroder», a-t-il dit. Les militants syndicaux de tout le pays, dont plusieurs représentants québécois de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), l'ont longuement ovationné.

Vifs débats à venir

Les risques évoqués par le D Morgentaler en mai ne sont pas limités aux États-Unis. Son deuxième honneur en 2008 arrive au moment où la Chambre des communes tient justement un débat sensible sur le projet de loi C-484, qui vise à donner un statut juridique au fœtus. Ce projet de loi a été adopté en seconde lecture le 5 mars dernier par un vote serré de 147 à 132. Il n'a toujours pas force de loi puisqu'il doit encore être étudié en comité parlementaire. Il s'agit d'un projet de loi dit «privé», c'est-à-dire piloté par un député, en l'occurrence le conservateur Ken Epp.

Son projet de loi vise à punir plus lourdement une personne qui, en s'attaquant à une femme, blesserait ou tuerait le fœtus qu'elle porte. L'assassinat d'une femme enceinte compterait alors pour deux meurtres. M. Epp déplore que les juges ne prennent pas en considération la grossesse d'une victime dans la détermination de la peine de son agresseur.

À travers le pays, de nombreuses voix se sont élevées contre ce projet de loi, y voyant une façon détournée de rouvrir le débat sur la criminalisation de l'avortement au Canada. Au Québec, tous les partis à l'Assemblée nationale s'y opposent, tout comme la Fédération des médecins spécialistes. Ken Epp crie sur tous les toits que son projet de loi n'a rien à voir avec le débat sur l'avortement et qu'il ne vise pas à traîner en justice les femmes qui obtiendraient un avortement.

La remise des insignes de l'Ordre du Canada, quant à elle, aura lieu à Rideau Hall à une date ultérieure qui risque fort, dans le contexte actuel, de demeurer confidentielle jusqu'à la dernière minute.

Le Devoir

CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

pour tout l'été le service des urgences du pavillon Hôtel-Dieu durant la nuit. La direction du CHUM a invoqué le manque de médecins, a-t-on expliqué au Devoir sous le couvert de l'anonymat.

La situation n'est pas nouvelle, mais elle s'est aggravée de façon telle qu'il serait maintenant impossible d'assurer les soins aux patients. Au cours des derniers mois, des médecins ont démissionné et très peu ont été recrutés. Résultat: les urgentologues font en moyenne 22 quarts de travail par mois.

Devant le problème, la réponse de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal ainsi que du ministère aurait été de conscrire les médecins mal-

gré l'avis du CHUM, qui craint de faire face à une démission en bloc. Jeudi soir, les 52 urgentologues du CHUM se sont réunis pour discuter de la situation.

Le lendemain, Le Devoir révélait que les 112 millions attendus du gouvernement fédéral (par l'entremise de la FCI) pour le projet du futur CHUM ne sont pas au rendez-vous. À l'opposé, le pendant anglophone du CHUM, le Centre universitaire de santé McGill, aura droit à une aide de 100 millions de la FCI, somme à laquelle s'ajoute une enveloppe de 100 millions du gouvernement du Québec et 50 millions du secteur privé.

La manchette aurait alimenté un brasier déjà actif. Du coup, le cabinet du ministre Bolduc a affirmé que la destitution du D Denis Roy était envisagée.

L'arrivée en fonction du D Henri Elbaz après 16 ans à la direction générale de l'Hôpital général juif ne semblait étonner personne hier au CHUM. M. Elbaz a été plongé au cœur du problème des urgences puisque

son mandat, imposé par Québec, était de conseiller le directeur général sur cette question. Malgré sa présence, la situation n'a pas cessé de se détériorer.

Outre les urgences, il semble que d'autres éléments dans la gestion du D Denis Roy puissent constituer des irritants pour le corps médical. Une réunion spéciale du Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens (CMDP) du CHUM a eu lieu au cours des derniers jours. Une récente décision de la direction générale de mettre en place une structure organisationnelle commune aux trois hôpitaux fusionnés (Saint-Luc, Notre-Dame et Hôtel-Dieu) pour certaines activités médicales (la cardiologie, par exemple) soulevait bien des critiques.

Tout ce branle-bas survient au lendemain de la démission du ministre de la Santé Philippe Couillard.

Le Devoir

LINCOLN

SUITE DE LA PAGE 1

drôle, sensible, généreuse, et tout à fait imprévisible. A bientôt 78 ans, la chanteuse se relève avec succès d'une intervention à cœur ouvert: tout est raccommodé-raccordé, assure-t-elle.

Et comme il n'était pas question de s'arrêter pour si peu, Lincoln a lancé depuis son opération un disque (*Abbey Sings Abbey*), qui a reçu des critiques absolument élogieuses en Amérique comme en Europe.

Un album qui a tous les airs d'un chant du cygne. Les 12 chansons choisies sont autant de regards sur une carrière unique entamée il y a un demi-siècle. *Abbey* se chante elle-même: ce sont ses mots, déjà enregistrés au fil de son catalogue, qu'elle reprend sur des arrangements très folk et blues. Et sa voix — toujours cette voix (*bis*) — se fait plus que jamais touchante et juste dans l'intention, dramatique, blessée et pourtant si vivante.

On lui parle justement de cette justesse de ton qui transporte une émotion rare et totalement authentique: Lincoln répond en renvoyant la balle vers Billie Holiday, sa première et plus grande inspiration. «C'est elle qui m'a montré à sentir les mots que l'on dit. Chez Billie comme chez moi, il y a un engagement social dans les mots.»

Et le grand thème est lancé: l'engagement social. Peut-on parler d'Abbey Lincoln sans parler de la grande lutte de sa vie? Celle qui a fait d'elle une sorte de paria des scènes de jazz dans les années 60 mais qui lui a valu l'admiration profonde de ses frères et sœurs noirs — et de bien d'autres aussi?

Dès qu'on évoque le mouvement pour les droits civiques, Abbey Lincoln s'anime. La passion, la colère, tout est encore à vif chez cette femme, noire jusqu'au bout des doigts.

C'est elle qui poussait en 1960 des cris dérangeants (la voix d'un peuple opprimé) sur le manifeste musical *Freedom Now Suite*, créé par son mari d'alors, le batteur Max Roach. Un disque sur le racisme et l'esclavage qui a fait date dans l'histoire du jazz et dans celle du mouvement noir.

«J'ai appris à militer comme j'ai appris d'autres

choses, explique la chanteuse. On ne discutait pas de politique chez mes parents. Ce n'étaient pas des gens comme ça. Mais c'étaient des gens droits, j'ai grandi dans la maison que mon père a construite lui-même. Nous n'avons jamais manqué de rien, parce que mes parents travaillaient très fort. Toujours. Ils m'ont appris des valeurs comme le respect et la dignité. Je suis si fière et reconnaissante envers eux.» Et la voilà récitant un poème-prière que sa mère lui glissait à l'oreille tous les soirs.

Mais même sans s'intéresser à la politique, ses parents racontaient tout de même aux enfants l'histoire de leurs ancêtres. Comme des griots. Alors, au milieu des années 50, quand Lincoln s'est mise à fréquenter les milieux revendicateurs du jazz, la transition vers la militance s'est faite naturellement. Et de manière éclatante.

Elle qui était vue à l'époque comme une chanteuse gentille au corps de *sex-symbol* (elle a tourné quelques films à Hollywood, dont *La Blonde et moi* — *The Girl Can't Help It* —, avec Jayne Mansfield, où Lincoln portait une robe rouge auparavant portée par Marilyn Monroe) s'est faite noire de la tête aux pieds.

Sa coiffure lisse est devenue afro. De même sa voix a-t-elle gagné un grain rauque. Et surtout, son nom: née Anna Marie Woolridge, Lincoln a choisi une nouvelle identité au milieu des années 50, sur les conseils de son gérant (donnés durant un match de boxe entre un Noir et un Blanc). «Il m'a dit que, puisque Abraham Lincoln n'avait pas réussi à libérer tous les esclaves, peut-être que moi je réussirais.»

Elle rigole quand on lui demande si ce fut le cas. «Je ne sais pas. Mais j'ai fait ma part. Le jazz a en tout cas fait beaucoup pour la cause des Noirs. Pourquoi? Parce que c'étaient des musiciens élégants et brillants, voilà tout, et qu'ils le savaient.» La discussion devient naturellement vers Barack Obama, et Lincoln s'anime encore. «Bien sûr que je l'aime. C'est un garçon si brillant, si intelligent. C'est un pas très grand qu'on vient de faire, peu importe si l'on gagne ou pas.»

Elle a de moins bons mots pour les jazzmen actuels, «qui n'aspirent pas à être grands mais seulement à faire de l'argent», selon elle.

L'histoire

Au-delà de sa contribution sociale, c'est surtout par

RIVAL

SUITE DE LA PAGE 1

rumeurs se succèdent. Il y en a même de plus récentes. Rigo dit avoir racheté le château à l'État, qui l'aurait saisi à une secte qui ne payait plus ses impôts. L'ancien éditeur jure qu'il s'agissait de l'Ordre du Temple solaire. Quatre siècles plus tard, le château d'Ardenne aurait donc maintenu une étrange filiation avec le Québec.

Ce n'est pas Dugua de Mons qui contredira les nouveaux châtélains. On présume qu'il repose depuis 1628 avec quatre autres personnes sous l'if devant l'entrée du château. Une plaque rappelle sa mémoire, «même si aucune expertise n'a encore confirmé qu'il était bien enterré à cet endroit», précise Marie-Claude Bouchet. C'est à cette professeur d'histoire à la retraite que l'on doit une partie de la nouvelle renommée de Dugua de Mons. Petite-fille d'un Suédois installé à Cognac, elle a pour ainsi dire épousé la cause de ce natif de Royan. Depuis une dizaine d'années, elle a renoué le petit musée municipal et réalise une exposition en 1999 qui a circulé au Québec et en Acadie. Son fils, qui est éditeur, a publié un livre sur Dugua de Mons.

La disgrâce?

Les traces de celui qu'Henri IV nomma en 1603 lieutenant général de la Nouvelle-France et qui commandita la fondation de Québec sont pourtant minces à Royan. Il faut dire que la ville a été presque entièrement détruite pendant la dernière guerre. Sur le lieu de l'ancien château familial, autrefois le village de Saint-Pierre, s'élève maintenant une demeure du XVIII^e siècle qui jouxte depuis peu une maison de retraite. Le grand-père de Dugua était châtélain. La famille était de la petite noblesse huguenote. Après 50 ans de guerres de religion, Royan était redevenue une place forte protestante. On ne sait pratiquement rien de la jeunesse de Dugua de Mons. Ses premières traces sont en Normandie, où il prit part, comme Champlain, aux combats contre la Ligue avec Henri IV. Contrairement à Champlain, dont on présume qu'il est né protestant et qu'il s'est donc converti, Dugua de Mons mourra protestant. Ses entreprises en Nouvelle-France, où il ne se rend plus à partir de 1604, ne surviendront d'ailleurs pas longtemps à la mort d'Henri IV.

«Depuis, Dugua de Mons est tombé en disgrâce, déplore Marie-Claude Bouchet. Il est considéré comme un perdant à cause de l'échec du peuplement de l'île Sainte-Croix, en Acadie. Au fond, Champlain a peut-être préservé parce qu'il était catholique.» On sait que, même avant le siège de La Rochelle, qui consacra le triomphe du cardinal de Richelieu, il ne faisait pas toujours bon d'être protestant en France. «Il n'y a pas de doute que les protestants seront progressivement évincés des postes de responsabilité à mesure que l'esprit de l'édit de Nantes se dissipe en France et que monte celui de la contre-réforme», explique l'historien André Zysberg, spécialiste de l'histoire maritime à l'Université de Caen. Malgré la protection d'Henri IV, il arrive en effet que les cargaisons de Dugua de Mons qui accostent à Honfleur, en Normandie, soient saisies par le Parlement de Rouen, qui n'aime pas du tout les huguenots. Après le siège de La Rochelle (1628), les protestants doivent se convertir ou ils sont évincés de

mille et une façons. C'est un peu ce qui semble arriver à Dugua de Mons, qui se réfugie à Pons. «En excluant les protestants, la colonie se prive malheureusement d'un esprit d'entreprise extraordinaire», dit Zysberg. La force de Champlain sera peut-être justement de savoir surnager dans ces eaux troubles.

Il y a quelques années, à Royan, la stèle honorant la mémoire de Dugua de Mons a été déplacée vers un lieu plus en vue situé entre le casino et la marina. Les plaisanciers y circulent aujourd'hui sans trop la voir. Les retraités qui coulent des jours paisibles dans cette ville de villégiature sont loin de soupçonner la fureur des débats qui concernent cet enfant du pays. Ils ne se doutent certainement pas que la Commission de la capitale nationale organisée dans tous les quartiers de Québec depuis janvier dernier de véritables joutes afin de départager qui, de Champlain ou de Dugua de Mons, fut le véritable fondateur de la ville.

Dugua ressuscité

Il faut dire que, même à Royan, on avait à peu près complètement oublié le compagnon de Champlain. Jusqu'à ce qu'en 1977, un historien de la région, Jean Liebel, prononce une conférence à Québec intitulée «Pierre du Gua, sieur des Mons, présumé fondateur de Québec». En 1999, Liebel publia un livre encore plus affirmatif, intitulé *Pierre Dugua, sieur des Mons, fondateur de Québec*. Le nom de l'ancien bailleur de fonds de Champlain est vraiment sorti de l'anonymat à l'occasion des célébrations du 400^e anniversaire de l'Acadie, en 2004. Un ancien diplomate canadien, Jean-Yves Grenon, qui a longtemps résidé à Royan, publia notamment *Pierre Dugua de Mons, cofondateur de Québec*. On se rappellera que, voyant venir le 400^e anniversaire de Québec, le premier ministre Jean Chrétien souhaitait alors faire de la création malheureuse d'un premier établissement à l'île Sainte-Croix, en 1604, le moment fondateur du Canada. Des sommes importantes furent alors investies en France dans l'organisation de colloques et de commémorations diverses destinées à rappeler la mémoire oubliée de Dugua de Mons.

Selon la nouvelle théorie, dont l'historien québécois Mathieu d'Avignon (*Champlain et les fondateurs oubliés*, Presses de l'Université Laval) s'est récemment fait l'écho, celui qui a indubitablement créé un premier établissement malheureux en Acadie aurait dorénavant droit au titre de «cofondateur» de Québec. La nouvelle version de l'histoire aurait d'ailleurs convaincu l'ancienne maîtresse de la capitale, Andrée Bouchet, qui avait inauguré avant sa disparition subite une statue du personnage sur la terrasse Saint-Denis, en contrebas du glaciais de la citadelle.

On sait que l'historien Marcel Trudel avait écrit que, sans Dugua de Mons, «on peut présumer qu'il n'y eût pas eu de Champlain». L'historien français Jean Glénisson a lui aussi souligné qu'«au moment où tout semblait être perdu pour la France en Amérique, c'est à Pierre Dugua que la Nouvelle-France doit sa survie». En 1608, Champlain et Dugua obtiennent en effet d'Henri IV un permis d'un an pour le monopole de la traite, ce qui leur permettra de fonder le premier établissement français permanent en Amérique, Québec.

Pourtant, si le rôle de Dugua a été essentiel, celui de Champlain est «incomparable», précise aujourd'hui Glénisson. Selon lui, si elle est justifiée, la redécouverte de Dugua de Mons ne doit pas faire de l'ombre au

celle artistique qu'Abbey Lincoln aura marqué l'histoire. Le jazz façon Lincoln se démarque entre autres par une sélection rigoureuse du répertoire, le choix de mots significatifs (elle a beaucoup composé), une diction absolument unique, où les mots traînent à la fin des phrases, en prolongent la musique et en accentuent le message. Abbey Lincoln a ouvert des avenues nouvelles au jazz vocal féminin.

Assez pour qu'on la considère aujourd'hui comme la dernière des géantes du jazz vocal. Et si sa carrière a connu plusieurs hauts et bas, son retour en grande forme musicale depuis une vingtaine d'années — après la rencontre entre Lincoln et les producteurs français Jean-Philippe Allard et Daniel Richard — s'est traduit par l'ajout de plusieurs titres marquants à sa discographie: *You Gotta Pay the Band* (avec Stan Getz), *A Turtle's Dream*, *When There Is Love* (avec Hank Jones), *Over the Years*...

Lincoln accepte avec honneur la filiation avec les grands des grands. C'est son héritage. «Chaque fois que je monte sur scène, dit-elle, c'est avec eux. Duke Ellington, Lionel Hampton, Billie Holiday, Max Roach. Tous les jours, ils sont là, près de moi. J'ai été si chanceuse de pouvoir jouer avec eux et de les fréquenter comme êtres humains. Je ne les oublierai jamais.» Surtout Roach, son mari pendant une décennie, mort l'an dernier. «Il était admirable, je l'adore toujours.»

C'est lui qui lui a appris la liberté de création et d'expression, notamment. Ce chemin n'était pas le plus facile à suivre, mais Lincoln dit n'avoir aucun regret. Si ses prises de position l'ont marginalisée à une époque, ce n'est pas son problème. *The New York Times* l'a déjà qualifiée de «négresse professionnelle». «Je me fiche complètement de ce qu'on a pu écrire, dire ou penser de moi. Je ne m'intéresse pas à ces opinions. Je fais ce que j'ai à faire.»

Ce qui veut dire pour elle le jazz, la peinture (elle est réputée là aussi), l'écriture, le jeu d'acteur... Tout autant de voies d'expression pour une voix unique.

Le Devoir

Abbey Lincoln est en spectacle ce soir à 18h au théâtre Maisonneuve

rôle de Champlain, qui est à la fois un marin, un géographe, un cartographe, un chef militaire et un diplomate exceptionnel.

Après l'échec de l'île Sainte-Croix, «Dugua de Mons et Champlain vont s'entendre pour sauver ce qu'ils peuvent de la Nouvelle-France», dit Glénisson. Tout était perdu. On avait enlevé à Dugua de Mons son monopole de dix ans sur le commerce des fourrures. De justesse, le monopole sera malgré tout prolongé d'un an et c'est là que le rôle de Champlain sera déterminant. Pour moi, c'est Champlain qui joue le rôle capital. Il fonde Québec, un établissement permanent sous l'autorité du roi de France. C'est parce que Champlain est géographe qu'il choisit Québec. À partir de ce moment est fixée à Québec l'autorité de l'État et de l'Église. La France a en effet reçu du pape le droit de s'établir en Amérique.»

«Il n'est jamais venu»

Glénisson a montré comment Champlain n'aurait de cesse de plaider la cause de Québec et sauvera régulièrement la colonie contre le ministre du roi, Sully, et les marchands qui veulent la suppression du monopole. C'est Champlain qui recrute lui-même les vice-rois qui succéderont à Dugua. Avec l'historien français, son collègue québécois Denis Vaugeois se demande lui aussi si ce n'est pas Champlain qui a lui-même embauché Dugua de Mons en 1603, après le décès du gouverneur de Dieppe Aymar de Chaste. C'est ce qu'il fera par la suite avec tout ses successeurs, trouvant chaque fois «un Seigneur de qui l'autorité fut capable de repousser l'envie», écrit Champlain et donc de plaider la cause de la colonie à la cour.

Récemment, Denis Vaugeois a réagi devant ceux qui veulent faire de Dugua le cofondateur de Québec, une ville «où il n'est jamais venu», dit-il. Il propose plutôt de redécouvrir dans ce contexte le rôle de François Dupont-Gravé, qui aurait guidé et accompagné le fondateur de Québec. Contrairement à Dugua, Dupont-Gravé «a le mérite d'être venu», dit-il. Dès 1599, il aurait proposé l'établissement d'un poste permanent à Trois-Rivières. Son second choix était Québec, et c'est lui qui en aurait convaincu Champlain.

André Zysberg se réjouit lui aussi que l'on découvre le rôle des compagnons de Champlain, et notamment des protestants. Il n'en estime pas moins que, «s'il est bon de savoir que Champlain n'était pas seul et qu'il faisait partie d'un réseau, Champlain conserve des qualités exceptionnelles qu'on ne trouve pas chez ceux qui l'entourent. Il faut quand même constater que Dugua de Mons a choisi le mauvais endroit [l'île Sainte-Croix] et que Champlain a eu la bonne intuition.»

À Pons, la ville dont Dugua de Mons fut le gouverneur à la fin de sa vie, ces polémiques n'ont guère rejoint les habitants. Un grand drapeau du Québec flotte à côté du donjon du XII^e siècle, vestige d'un château détruit par Richard Cœur de lion. À l'hôtel de ville, on a choisi de faire flotter le fleurdelisé toute l'année. Une plaque désigne Dugua comme le «fondateur du Canada». Rien de trop beau pour l'ancien gouverneur de la ville! Les habitants, eux, ne cherchent pas à détrôner Champlain. Ils sont simplement heureux d'avoir contribué à créer quelque chose là-bas, quelque part au-delà de l'océan.

Correspondant du Devoir à Paris

Destinée: Vers le pays de l'Utopie

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, diffuser la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la mission est d'intéresser les lecteurs du Devoir. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richer, division de Impreseries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390